



COMMUNE DE PEONE - VALBERG

Plan Communal de Sauvegarde

LIVRET SYNTHETIQUE

Mai 20257



N°14-00581 – Version v3

ARRETE MUNICIPAL

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212 – 2, relatif aux pouvoirs de police du Maire ;
VU la loi du 13 août 2004 et notamment son article 13 relatif au Plan Communal de Sauvegarde ;
VU le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris en application de l’article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
VU le Décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d’intervention concernant certains ouvrages ou installations fixes et pris en application de l’article 15 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile

Considérant : que la commune de Péone - Valberg est exposée aux risques majeurs suivants :

Inondations, Mouvements de terrain

Considérant : qu’il est important de prévoir, d’organiser et de structurer l’action communale en cas de crise ;

ARRETE :

Article 1er : le plan communal de sauvegarde de la commune de Péone - Valberg est établi à compter du :
.....

Article 2 : le plan communal de sauvegarde est consultable à la Mairie

Article 3 : le plan communal de sauvegarde fera l’objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises :

- à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes ;
- à Monsieur le Sous-préfet d’arrondissement ;

Fait à....., le.....

Le Maire,.....

MISE A JOUR

VERSION INITIALE : mai 2014

Assurer la mise à jour du PCS et la procédure d’évaluation annuelle.
(Voir détail : Chapitre 4 - 1. Modalité de mise à jour)

Informers de toutes modifications les destinataires du Plan

Attention : les 3 documents associés aux PCS doivent être mis à jour, à savoir :
le *livret synthétique*, objet du présent document, le *livret opérationnel* et le *plan d’hébergement*

TABLEAU A COMPLETER POUR TOUTE MODIFICATION DU PCS
LIVRET SYNTHETIQUE

Date de modification	Pages modifiées	Modifications apportées

LISTE DES DESTINATAIRES

- Maire
- Services Techniques
- Régie des pistes de la station de Valberg
- Office du tourisme
- Préfet
- Sous-préfet d’arrondissement
- Gendarmerie
- Police municipale
- Pompier

SOMMAIRE

ARRETE MUNICIPAL	
MISE A JOUR	
LISTE DES DESTINATAIRES	
PREAMBULE	1
1. CONTEXTE GENERAL	1
2. CADRE REGLEMENTAIRE	2
2.1. Cadre général	2
2.2. Entrée en vigueur du PCS	3
2.3. Déclenchement du PCS	3
3. LE REFERENT SECURITE CIVILE A PEONE - VALBERG	3
CHAPITRE 1	4
PRESENTATION DE PEONE - VALBERG	4
1. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE PEONE-VALBERG	5
1.1. Le territoire	5
1.2. La population	5
1.3. Les activités économiques	5
1.4. Le contexte patrimonial	5
1.5. L’organisation communale	5
2. DECOUPAGE EN SECTEURS	7
CHAPITRE 2	9
DIAGNOSTIC DES RISQUES	9
1. INTRODUCTION	10
2. LE RISQUE INONDATION	11
2.1. Description générale	11
2.1.1 L'aléa	11
2.1.2 Les enjeux	13
2.1.3 Les mesures de prévention et de protection	13
2.1.4 Historique des évènements	14
2.2. Récapitulatif par secteur	15
2.2.1 Secteur 1 : Péone Village	15
2.2.2 Secteur 2 : Valberg Centre	16
2.2.3 Secteur 3 : Valberg Le Quartier	17
2.2.4 Secteur 4 : Valberg Lagas Combarion	18
2.2.5 Secteur 5 : Valberg Le Chaï	19

2.2.6 Secteurs 6 : Valberg Le Haut de l'Entasse	20
2.2.7 Secteurs 7 : Valberg Garibeuil	21
3. LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN	22
3.1. Description générale	22
3.1.1 L'aléa	22
3.1.2 Les enjeux	25
3.1.3 Les mesures de prévention et de protection	25
3.1.4 Historique des évènements	26
3.2. Récapitulatif par secteur	27
3.2.1 Secteur 1 : Péone Village	27
3.2.2 Secteur 2 : Valberg Centre	28
3.2.3 Secteur 3 : Valberg Le Quartier	29
3.2.4 Secteur 4 : Valberg Lagas Combarion	30
3.2.5 Secteur 5 : Valberg Le Chaï	31
3.2.6 Secteurs 6 : Valberg Le Haut de l'Entasse	32
3.2.7 Secteurs 7 : Valberg Garibeuil	33
CHAPITRE 3	34
ORGANISATION DE CRISE	34
1. LA VIGILANCE ET L'ALERTE	35
1.1. Vigilance météo	35
1.1.1 Organisation générale	35
1.1.2 Vigilance inondation	35
1.1.3 Vigilance mouvements de terrain	35
1.2. Système d'astreinte	35
1.3. Schéma d'alerte	44
1.4. Niveaux d'alerte et d'action	45
1.4.1 Les niveaux d'alerte Inondation	45
1.4.2 Fin d'alerte	45
2. LES ACTEURS DE CRISE ET LEUR ORGANISATION	46
2.1. Lieux de mise en place	46
2.2. Organigramme de crise	46
2.3. Rôle de chaque service	47
2.4. Communication entre acteurs de crise	49
3. L'ALERTE ET L'INFORMATION DE LA POPULATION	49
3.1. Alerte des personnes exposées aux risques inondation par sirène	49
3.2. Diffusion des informations à la population	51
4. LA MISE EN SECURITE DES SITES EXPOSES	51

5.	L'ÉVACUATION ET L'HEBERGEMENT PROVISOIRE	52
5.1.	La procédure d'évacuation	52
5.2.	La prise en charge des évacués	52
6.	LES MOYENS DE PEONE - VALBERG	53
6.1.	Les moyens communaux	53
6.2.	Les moyens privés	53
CHAPITRE 4		54
VIE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE		54
1. MODALITE DE MISE A JOUR		55
ANNEXE		56

TABLE DES ILLUSTRATIONS

CARTES

CARTE 1 : CARTE DE LA COMMUNE (FOND IGN 1/25000).....	6
CARTE 2 : CARTE DE SECTORISATION LA COMMUNE (FOND IGN AU 1/25000).....	7
CARTE 3 : DECOUPAGE EN SECTEURS A PEONE VILLAGE	8
CARTE 4 : DECOUPAGE EN SECTEURS A VALBERG.....	8
CARTE 5 : CARTE DE ZONAGE DU RISQUE CRUE TORRENTIELLE, SECTEUR DE PEONE VILLAGE	12
CARTE 6 : CARTE DE ZONAGE DU RISQUE CRUE TORRENTIELLE, SECTEUR DE VALBERG	12
CARTE 7 : PRESENTATION DE QUELQUES EVENEMENTS MARQUANTS A PEONE.....	14
CARTE 8 : CARTE DU RISQUE INONDATION ET DES ENJEUX CONCERNES – SECTEUR 1 PEONE VILLAGE.....	15
CARTE 9 : CARTE DU RISQUE INONDATION ET DES ENJEUX CONCERNES – SECTEUR 2 VALBERG CENTRE	16
CARTE 10 : CARTE DU RISQUE INONDATION ET DES ENJEUX CONCERNES – SECTEUR 3 VALBERG LE QUARTIER.....	17
CARTE 11 : CARTE DU RISQUE INONDATION ET DES ENJEUX CONCERNES – SECTEUR 4 VALBERG LAGAS COMBARION	18
CARTE 12 : CARTE DU RISQUE INONDATION ET DES ENJEUX CONCERNES – SECTEUR 5 VALBERG LE CHAÎ.....	19
CARTE 13 : CARTE DU RISQUE INONDATION ET DES ENJEUX CONCERNES – SECTEUR 6 VALBERG LE HAUT DE L'ENTASSE	20
CARTE 14 : CARTE DU RISQUE INONDATION ET DES ENJEUX CONCERNES – SECTEUR 7 VALBERG GARIBEUIL	21
CARTE 15 : CARTE DE L'ALEA MOUVEMENTS DE TERRAIN, SECTEUR DE PEONE VILLAGE	24
CARTE 16 : CARTE DE L'ALEA MOUVEMENTS DE TERRAIN, SECTEUR DE VALBERG	24
CARTE 17 : PRESENTATION DE QUELQUES FAITS MARQUANTS A PEONE	26
CARTE 18 : CARTE DU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN – SECTEUR 1 PEONE VILLAGE.....	27
CARTE 19 : CARTE DU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN – SECTEUR 2 VALBERG CENTRE	28
CARTE 20 : CARTE DU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN – SECTEUR 3 VALBERG LE QUARTIER	29
CARTE 21 : CARTE DU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN – SECTEUR 4 VALBERG LAGAS COMBARION	30
CARTE 22 : CARTE DU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN – SECTEUR 5 VALBERG LE CHAÎ.....	31
CARTE 23 : CARTE DU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN – SECTEUR 6 VALBERG LE HAUT DE L'ENTASSE	32
CARTE 24 : CARTE DU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN – SECTEUR 7 VALBERG GARIBEUIL	33

SCHEMAS

FIGURE 1 : SCHEMA DE L'ORGANISATION DES SERVICES COMMUNAUX	5
FIGURE 2 : COURBE DE FARMER (P=FREQUENCE G=GRAVITE)	10
FIGURE 3 : SCHEMA DE VIGILANCE ET D'ALERTE.....	44
FIGURE 4 : ORGANIGRAMME DE CRISE.....	47
FIGURE 5 : MESSAGES DIFFUSES SELON LE MOMENT DE CRISE (RISQUE INONDATION)	50

TABLEAUX

TABLEAU 1 : RESUME DES CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE.....	6
TABLEAU 2 : PERIODE D'OUVERTURE ET ASTREINTE DES DIFFERENTS SERVICES.....	36
TABLEAU 3 : NIVEAUX D'ALERTE INONDATION	45
TABLEAU 4 : ROLE DES DIFFERENTS ACTEURS DE CRISE	48
TABLEAU 5 : MISSIONS A DIFFERENTS STADES DE CRISE	48
TABLEAU 6 : LISTE DES PERSONNELS DES SERVICES COMMUNAUX.....	58
TABLEAU 7 : REFERENCES HISTORIQUES RELATIVES AUX INONDATIONS.....	60
TABLEAU 8 : REFERENCES HISTORIQUES RELATIVES AUX INONDATIONS.....	61
TABLEAU 9 : REFERENCES HISTORIQUES RELATIVES AUX INCENDIES	61

PREAMBULE

1. CONTEXTE GENERAL

La commune de Péone est située au nord des Alpes Maritimes entre les vallées du Var et de la Tinée. Le territoire communal présente des reliefs abrupts avec d’importants sommets comme la barre Sud-Ouest du Mounier à 2 817 m d’altitude ou le Col de Crousette à 2 490 m d’altitude. Le village de Péone est installé en fond de vallée, en aval de la confluence du Tuébi avec le Réal, à une altitude de 1 172 m.

L’habitat se répartit entre :

- le village, construit sur un éperon rocheux et surplombé par des aiguilles dolomitiques et de cargneules.
- le lieu-dit des Amignons, sur la route entre Valberg et Péone.
- les hameaux du Plan, du Villars, du Rabuy à l'Ouest du village.
- les lieux-dits de La Baumette, du Parc, La Combe, Les Chardonniers, Alliège, des Mians en amont du village.
- la **station de sports d'hiver de Valberg**, appartenant à la commune, et créée sur un ancien plateau d’alpage au col du Quartier à 1700 m d’altitude.

Pour accéder à la station de Valberg, trois routes peuvent être empruntées : la D30 par le Col de la Couillole, la D28 par les Gorges du Cians et la D29 par les Gorges de Daluis.

La commune est vulnérable aux phénomènes suivants :

- les crues torrentielles des torrents du Tuébi et du Réal, qui peuvent endommager les routes D29 en aval de Péone.
- les mouvements de terrain, à savoir des glissements, des chutes de blocs et des effondrements de cavités naturelles.

Valberg est une station de sports d’hiver renommée. Une importante activité touristique s’y est développée en hiver, mais aussi en été.

La commune compte 944 habitants permanents¹ mais sa population peut être multipliée par 10 en période de pointe.

En période hivernale, la commune doit faire face à un afflux important de touristes, avec une population comptant entre 7 000 et 10 000 personnes durant les périodes de pointe. Cette population saisonnière, attirée par la pratique des sports d’hiver, n’est pour autant pas très sensibilisée aux risques de la commune.

La commune doit donc être très vigilante et engager des actions de sensibilisation et d’encadrement de cette population.

En été, la fréquentation est moindre, entre 3 000 et 5 000 personnes, mais la vigilance de la commune doit être aussi importante pour pallier les éventuels problèmes d’inondation et de mouvement de terrain.

En résumé, Péone-Valberg présente donc les caractéristiques suivantes :

- une exposition aux inondations et aux mouvements de terrain,
- une activité touristique importante en hiver et en été, avec un afflux de touristes non sensibilisés aux risques
- un personnel disponible réduit hors des périodes de travail.

L’ensemble de ces considérations a conduit la commune à se doter d’un Plan Communal de Sauvegarde afin d’anticiper les crises éventuelles et d’organiser de façon optimale les actions à mettre en place pour la sauvegarde de la population et des biens.

Ce PCS a été élaboré pour les Risques Inondation et Mouvement de terrain, risques les plus importants sur la commune. Néanmoins, le travail devra être élargi aux autres risques (accidentels, incendie, pollution, …) pour permettre de gérer des crises qui peuvent avoir des conséquences tout aussi dramatiques que dans le cas d’inondations ou de mouvements de terrain.

Le PCS, document opérationnel, est structuré en deux parties :

- un *livret synthétique* présentant les informations générales sur Péone et son territoire, et sur l’organisation de crise.
- un *livret opérationnel* comprenant l’ensemble des documents pratiques utiles lors d’une crise : listes des moyens, annuaires, cartes thématiques et des fiches récapitulatives des différentes missions.

¹ Au 01/01/2013

2. CADRE REGLEMENTAIRE

2.1. CADRE GENERAL

La loi n° 87-565 du 22 Juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, la protection de la forêt contre l'incendie et la prévention des risques majeurs, instaure pour les citoyens le droit d'accéder à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde existante. La planification des secours établie par cette loi ne fait pourtant pas référence à d'éventuels plans communaux de secours.

Or, les catastrophes et sinistres de ces dernières années ont montré la nécessité de la préparation de l'organisation de la sauvegarde et des secours au niveau communal.

Pour Péone/Valberg, station de sport d'hiver très touristique, cette nécessité est d'autant plus importante que la commune est **exposée et vulnérable aux risques d'origine climatique** (notamment crue torrentielle).

Depuis la **loi du 13 août 2004 (loi n°2004-811) relative à la modernisation de la sécurité civil et le décret du 13 septembre 2005 (n°2005-1156) relatifs au Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, la responsabilité des communes dans la gestion des risques majeurs a été expressément entérinée.

Loi n°2004-811 du 13 août 2004

Le PCS « (...) est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention. »

Péone - Valberg dispose d'un **Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR)**, approuvé au 01/09/2008. Il concerne les risques **Inondation et Mouvement de terrain**.

Compte tenu de la loi évoquée ci-dessus, la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde est donc **obligatoire pour l'ensemble de ces risques naturels**.

Décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 :

Article 1er : « Le Plan Communal de Sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le Plan Communal de Sauvegarde complète les plans ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) de protection générale des populations. »

Article 2 : « L'analyse des risques porte sur l'ensemble des risques connus auxquels la commune est exposée. Elle s'appuie notamment sur les informations recueillies lors de l'élaboration du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) établi par le Préfet du département, les plans de prévention des risques naturels prévisibles ou les Plan Particuliers d'Intervention approuvés par le Préfet, concernant le territoire de la commune. »

Le Plan Communal de Sauvegarde est une **boîte à outils opérationnelle mise à disposition des élus locaux**.

Il contribue à l'information préventive et à la protection de la population, définit les procédures de sauvegarde et de protection des personnes et précise l'organisation des acteurs de la crise et des moyens à engager avant pendant et après une crise.

Le PCS est **arrêté par le Maire**, conséquence de son pouvoir de police municipale en application des **articles L2211-1 et L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales**.

Code Général des Collectivité Territoriale :

art. L2211-1 : « Le Maire concourt par son pouvoir de police à l'exercice des missions de sécurité publique et de prévention de la délinquance (...) »

art. L2212-2 §5 : La police municipale « (...)comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure. »

art. L2212-4 : « En cas de danger grave ou imminent, tel que les accidents naturels prévus au 5° de l'article L 2212-2, le Maire prescrit l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances. Il informe d'urgence le représentant de l'État dans le département et lui fait connaître les mesures qu'il a prescrites ».

Le Maire est, en conséquence, **responsable sur sa commune de la sécurité** des populations et des biens et des **premières mesures d'urgence** à mettre en œuvre.

La responsabilité du Maire en matière de gestion des risques peut être supplantée par le Préfet (notamment en application des dispositions des articles 17 à 22 de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile).

Article 17 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 :

« En cas d'accident, sinistre ou catastrophe dont les conséquences peuvent dépasser les limites ou les capacités d'une commune, le représentant de l'État dans le département mobilise les moyens de secours relevant de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics. En tant que de besoin, il mobilise ou réquisitionne les moyens privés nécessaires aux secours. Il assure la direction des opérations de secours. Il déclenche, s'il y a lieu, le plan Orsec départemental. »

L'organisation des secours relève du Maire aussi longtemps que le sinistre n'excède pas ses moyens ou les limites de sa commune, ou que le Préfet (ou l'autorité préfectorale) ne prend pas la direction des opérations (y compris en intervenant sur place).

Le Préfet intervient lorsque :

- le problème concerne **plusieurs communes du département** ;
- le Maire **ne maîtrise plus les événements** ou **fait appel au représentant de l'État** qui peut être amené à déclencher un Plan Orsec Départemental;
- le Maire **s'est abstenu de prendre les mesures nécessaires**.

2.2. ENTREE EN VIGUEUR DU PCS

Une fois élaboré, le PCS doit faire l'objet d'un arrêté du Maire (arrêté présenté en début de ce Livret synthétique). Il doit être porté à la connaissance du public, consultable en Mairie et doit être transmis au Préfet, qui s'assure de la compatibilité avec les plans de secours départementaux.

Le PCS est mis à jour en actualisant les données notamment de l'annuaire opérationnel, le délai maximal d'actualisation est de 5 ans.

2.3. DECLENCHEMENT DU PCS

Le plan communal de sauvegarde est déclenché par le Maire ou par son représentant (adjoint du Maire responsable risques naturels et/ou, notamment à Péone - Valberg, le Directeur des Services Techniques) :

- de la propre initiative du Maire, dès lors que les renseignements reçus ne laissent aucun doute sur la nature de l'évènement,

ou

- à la demande de l'autorité préfectorale (le Préfet ou son représentant).

Le Maire est informé d'un évènement sur la commune, selon le cas, par le Directeur des Services Techniques, le responsable des pompiers, la gendarmerie. Le Maire peut aussi être alerté par le Préfet lorsque celui-ci, suite à des événements pouvant avoir des répercussions sur la commune, met en œuvre un plan de secours spécialisé nécessitant la mise en place à l'échelle locale d'une structure de crise.

Le déclenchement du PCS conduit à l'activation de la cellule de crise et des actions de sauvegarde à mettre en œuvre décrites dans le présent livret.

3. LE REFERENT SECURITE CIVILE A PEONE - VALBERG

La commune a **un rôle majeur à jouer en matière de sécurité civile** : elle est en effet la première intervenante aux côtés des services de secours en cas de crise, en s'assurant de la sauvegarde de sa population et du bon fonctionnement de ses installations, même durant ces périodes difficiles.

Cette mission nécessite le développement d'une **réelle culture du risque et de la sécurité**.

Les **Services Techniques** sont responsables de la sécurité dans le village en cas de risque majeur. Son personnel, et notamment son Directeur, possèdent une bonne connaissance de ces risques majeurs (en particulier du risque inondation) et sont formés aux pratiques du secours en situation de crise. Sur les pistes de ski de la station de Valberg, le responsable des services techniques est Philippe LEGRAND.

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, le rôle de la commune n'est pas le secours, même si c'est en partie une de ses missions dans certaines situations, mais **la mise en place d'opérations de sauvegarde**, c'est-à-dire d'accompagnement des services de secours, d'une part, et d'accueil et de soutien des populations sinistrées d'autre part.

Les Services Techniques de la Commune, de par leur expérience en matière de risques et de sécurité, est donc la structure la mieux placée pour assurer la direction et la gestion de cette mission.

Le référent sécurité civil à Péone - Valberg est le 3° adjoint Christian FRISETTI. Sa tâche sera de veiller à l'élaboration et l'actualisation du PCS et de gérer et commander les actions de sauvegarde en cas de crise.

Le Maire, compte tenu de ses pouvoirs de police et des dispositions précisées dans la loi du 13 août 2004, est le **Directeur des Opérations de Secours (DOS)**. Il est prévenu par le Directeur des Services Techniques pour déclencher le PCS. Ce dernier est le **Commandant des Opérations de Secours (COS)**. Il décide des **orientations stratégiques à mettre en place**, en relation étroite avec le Maire, et s'assure du **bon déroulement des opérations sur le terrain**. Il coordonne les actions et les missions des différentes cellules.

CHAPITRE 1

PRESENTATION DE PEONE - VALBERG

1. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE PEONE-VALBERG

1.1. LE TERRITOIRE

Péone-Valberg, commune du département des Alpes Maritimes, se situe à une centaine de kilomètres de Nice, entre les vallées du Var et de la Tinée. Son territoire s’étend sur 4 859 hectares.

Le village de Péone est construit à une altitude de 1 172 m en fond de vallée et en aval du confluent du Tuébi avec le Réal. Le territoire communal présente des reliefs abrupts avec d’importants sommets comme la barre Sud-Ouest du Mounier (le Mont Démant à 2 473 m d’altitude) ou le Col de Croussette à 2 490 m d’altitude.

L’habitat se répartit entre :

- le village, construit sur un éperon rocheux et surplombé par des aiguilles dolomitiques et de cargneules.
- le lieu-dit des Amignons, sur la route entre Valberg et Péone.
- les hameaux du Plan, du Villars, du Rabuy à l'Ouest du village.
- les lieux-dits de La Baumette, du Parc, La Combe, Les Chardonniers, Alliège, des Mians en amont du village.
- la partie de la station de sports d'hiver de Valberg, appartenant à la commune et créée sur un ancien plateau d’alpage au col du Quartier à 1700 m d’altitude.

La D29 relie le village de Péone à la station de Valberg.

1.2. LA POPULATION

En termes de population, Péone-Valberg compte **944 habitants permanents**. La densité de population est assez importante, car les habitations se concentrent sur une très faible partie du territoire.

Durant la période hivernale, et dans une bien moindre mesure en été, cette population croit très fortement par l’afflux de touristes et de travailleurs saisonniers. En hiver, la population touristique compte entre 7 000 et 10 000 personnes, et en été entre 3 000 et 5 000 personnes.

1.3. LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Les activités économiques de Péone-Valberg sont principalement liées au **tourisme**, beaucoup de commerces, de restaurants et d’hôtels se sont installés à Valberg. La gestion du parc de logement ainsi que les activités liées à la pratique des sports d’hiver sont très développées.

Du fait de cette forte activité touristique, la plupart des habitations sont des résidences secondaires, des hôtels ou des complexes d’accueil touristique. A Valberg-Péone, il y a 2 600 logements. Les autres pôles d’emploi sont :

- l’entreprise qui gère les remontées mécaniques, la SERM.
- l’entreprise de BTP CLARY.

1.4. LE CONTEXTE PATRIMONIAL

D’un point de vue culturel, l’église Saint-Arige-et-Saint-Vincent-de-Saragosse de Péone a été inscrite sur l’inventaire supplémentaire des Monuments historiques le 29 novembre 1948.

Un pigeonnier rucher, bâti en 1659, se trouve également dans le village de Péone.

1.5. L’ORGANISATION COMMUNALE

L’organigramme ci-dessous présente de façon simplifiée l’organisation des services de la commune.

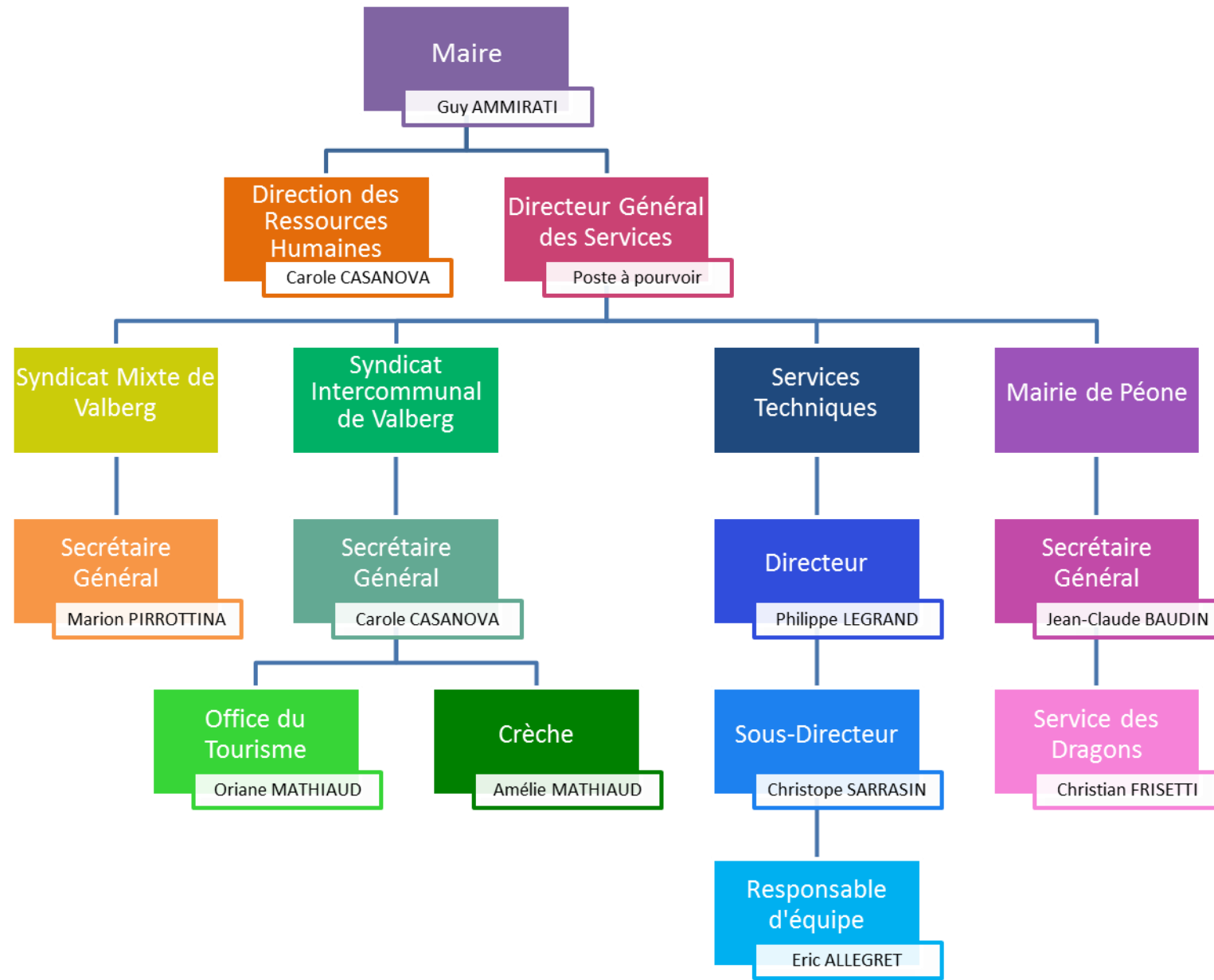


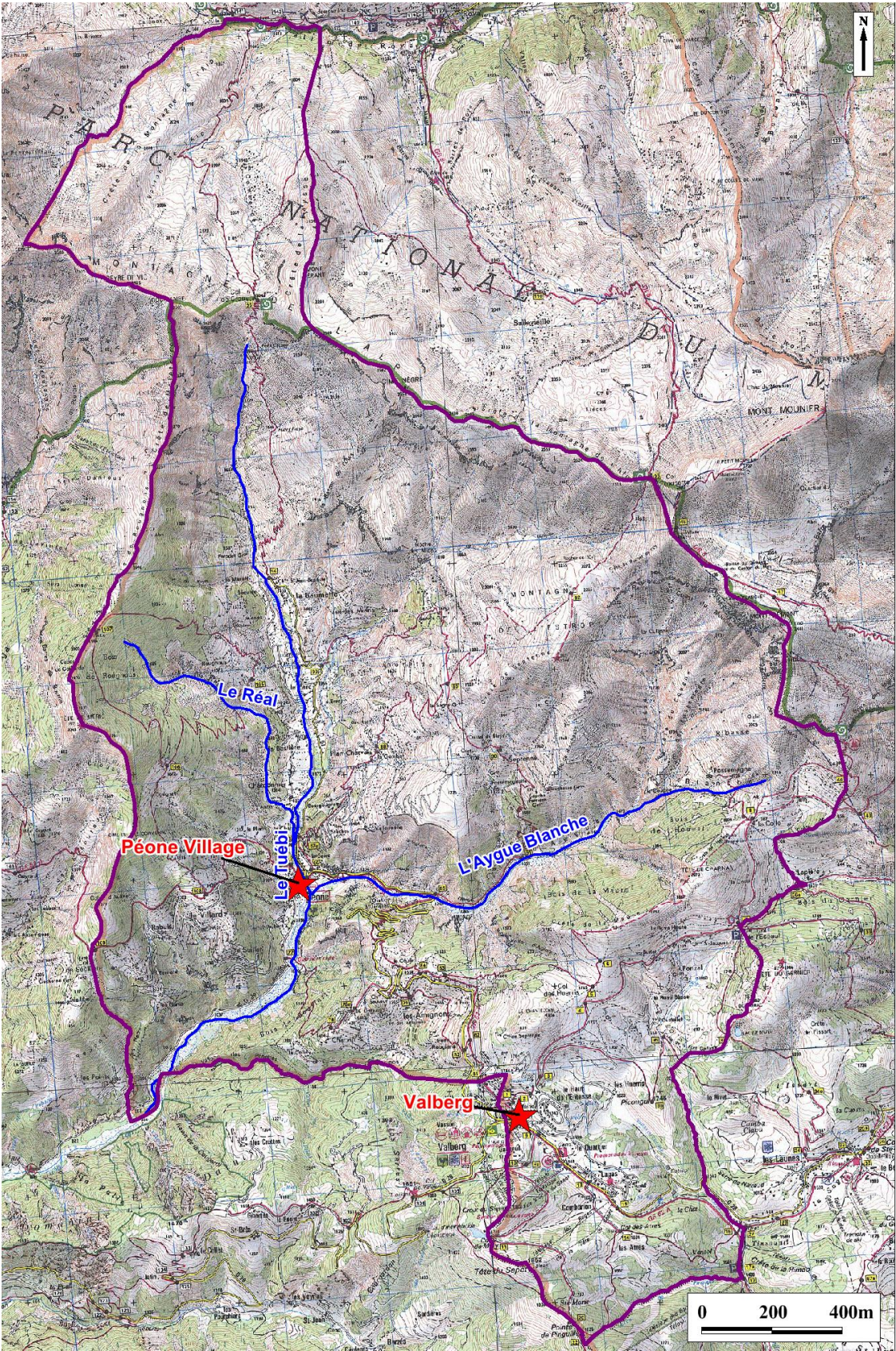
Figure 1 : Schéma de l’organisation des services communaux

TABLEAU RECAPITULATIF DES CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE

Superficie	4 859 hectares
Zones urbanisées (habitat et activités)	
Domaine skiable	157 hectares - 90 km de pistes
Altitude	947 m (min) – 2 640 m (max)
Population permanente	944 habitants (au 01/01/2017)
Résidence principales	375
Résidence secondaire	2050
Fréquentation touristique	
▪ Hiver	10 000 personnes par jour
▪ Été	5 000 personnes par jour
Nombre d’entreprises	1
▪ Hôtels et résidences de tourisme	8
▪ Commerces et restaurants	38
▪ École de ski et moniteur	1 directeur, 100 moniteurs en pleine saison
Nombre d’établissements « sensibles »	Ecole communale Ecole des Neiges Crèche
Infrastructures routières principales	D28, D29, D30
Autres infrastructures « sensibles »	Réservoirs d’eau Station d’épuration Remontées mécaniques Hélistation

Tableau 1 : Résumé des caractéristiques de la commune

CARTE DE PRESENTATION DE LA COMMUNE



Carte 1 : Carte de la commune (fond IGN 1/25000)

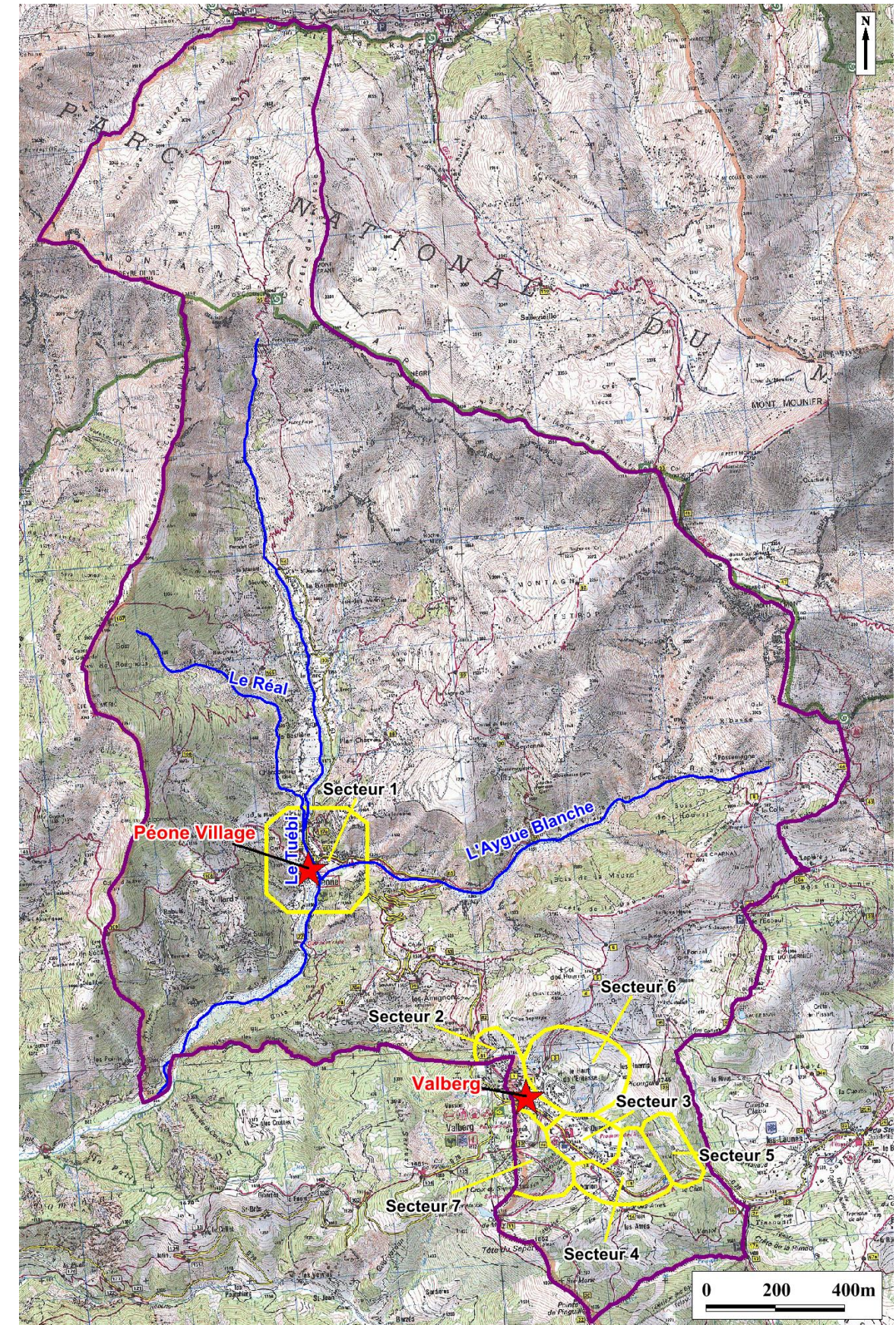
2. DECOUPAGE EN SECTEURS

Péone-Valberg est constituée de plusieurs unités urbaines, parfois déconnectées les unes des autres. La route permettant l'accès à ces différentes unités peut être coupée que ce soit en cas d'inondation ou de mouvement de terrain.

Cette configuration particulière impose donc un découpage de la commune en secteurs pour une meilleure efficacité en termes de prévention, d'alerte et d'actions.

7 secteurs ont donc été définis, présentés sur les cartes ci-contre et ci-dessous :

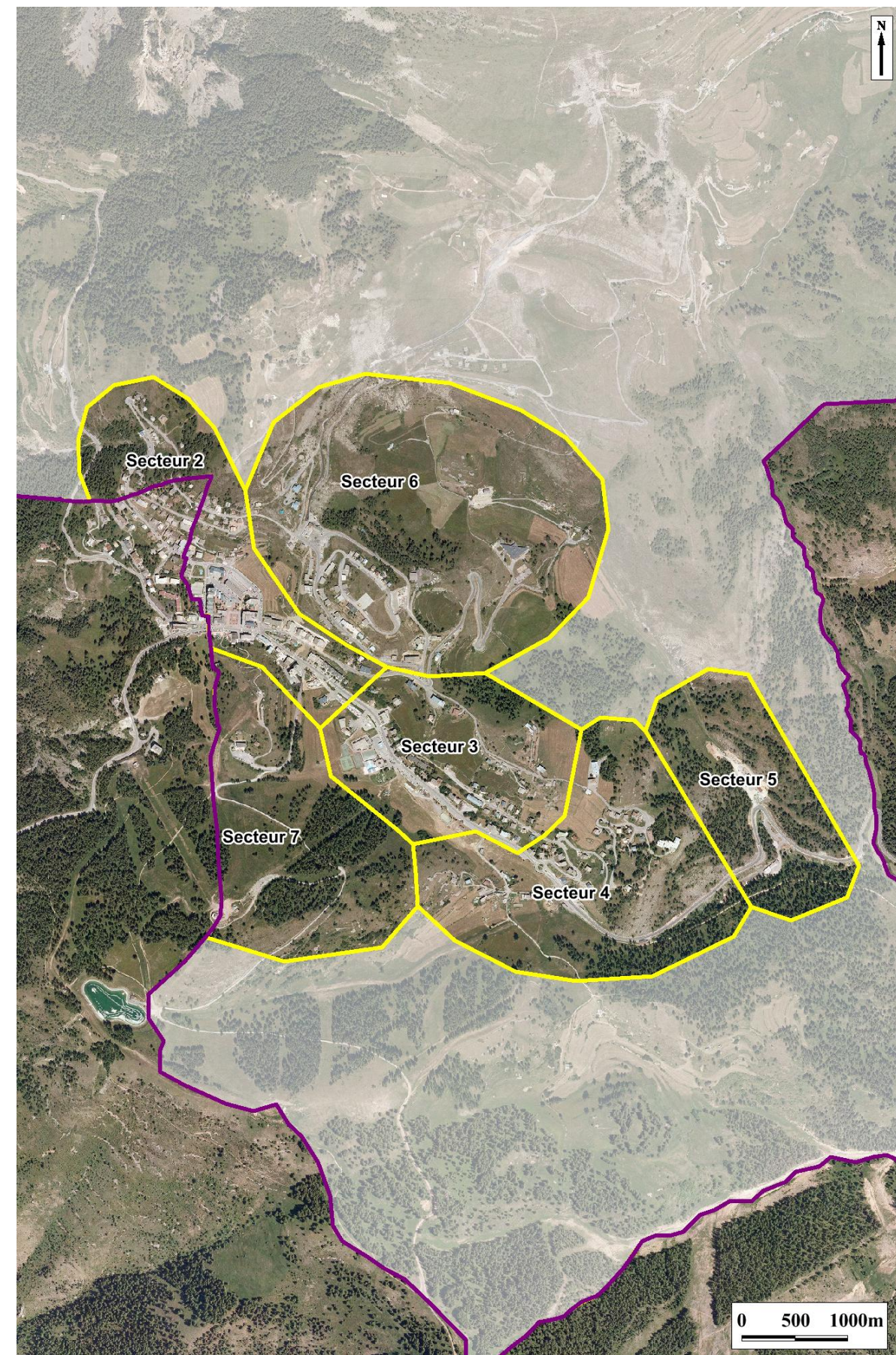
- Secteur 1 : Péone village.
- Secteur 2 : Valberg Centre.
- Secteur 3 : Valberg Le Quartier.
- Secteur 4 : Valberg Lagas Combarionne.
- Secteur 5 : Valberg Le Ciai.
- Secteur 6 : Valberg Le Haut de l'Entasse.
- Secteur 7 : Valberg Garibeuil.



Carte 2 : Carte de sectorisation la commune (fond IGN au 1/25000)



Carte 3 : Découpage en secteurs à Péone Village



Carte 4 : Découpage en secteurs à Valberg

CHAPITRE 2

DIAGNOSTIC DES RISQUES

1. INTRODUCTION

Une organisation de crise ne peut-être efficace qu'à la condition de bien connaître les risques menaçant la commune. Cette connaissance permet en effet :

- de **préciser et de caractériser les phénomènes** susceptibles de se manifester et **leur mode de déclenchement et d'évolution**
- **d'acquérir une connaissance précise du territoire** potentiellement exposé à un risque
- et, par suite, **d'anticiper et de prévoir les mesures de sauvegarde** les mieux adaptées à la survenue d'un phénomène

Un risque se définit comme un événement d'une certaine **fréquence**, associée à une certaine **gravité** (notamment relative à **l'importance / l'intensité** de l'évènement et à **ses conséquences** sur les personnes et les biens).

Il peut être lié à :

- un **événement de la vie courante** : incendie urbain, accident de la route, disparition, ...
- un **phénomène de plus grande ampleur, dit majeur** : inondation, avalanche, risque nucléaire, ...
- ou encore un **phénomène pouvant avoir des conséquences graves, non répertorié en risque majeur** : pollution de l'eau, épidémie, canicule,...

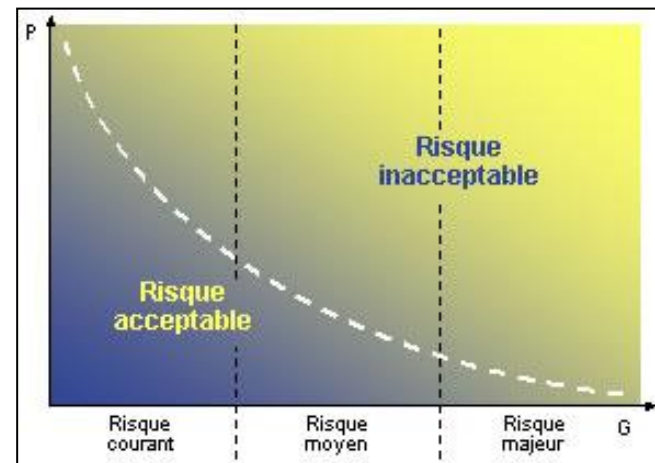


Figure 2 : Courbe de Farmer (P=Fréquence G=Gravité)

La courbe de Farmer ci-dessus illustre de façon simple cette approche du risque : un risque courant a une fréquence élevée et une gravité faible, un risque majeur a une fréquence faible et une gravité élevée.

Un risque se caractérise également par la combinaison d'un aléa et d'un enjeu.

L'aléa correspond à la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique potentiellement dangereux.

L'enjeu représente l'ensemble des personnes et biens pouvant être affectés par un phénomène d'origine naturelle ou anthropique.

Ces deux termes seront utilisés dans les paragraphes suivants pour la description des risques.

Dans le cadre du présent Plan Communal de Sauvegarde, les risques traités sont les risques majeurs **générés par les inondations et les mouvements de terrain**.

Ils sont notamment créés par des phénomènes climatiques, survenant régulièrement sur le territoire de Péone -Valberg. Ils peuvent avoir des conséquences importantes en termes :

- de préjudices pour les populations concernées,
- de dysfonctionnement pour les activités,
- d'endommagement pour les biens.

Ces deux risques ont fait l'objet d'un PPR approuvé le 01/09/2008.

Un autre risque est à craindre sur la commune, le risque d'incendie. Ce risque, et éventuellement les autres **risques de la vie courante**, les **risques secondaires climatiques** (tempête, canicule, ...) et les **risques sanitaires** (pollution, épidémie), devront être traités dans une version ultérieure du PCS, afin de les analyser et de définir l'organisation à mettre en place en conséquence. Cette organisation s'appuiera sur celle déjà mise en œuvre dans le cadre du présent PCS.

2. LE RISQUE INONDATION

2.1. DESCRIPTION GENERALE

Une inondation est une **submersion plus ou moins brutale** des terrains riverains d'un cours d'eau à la suite d'une augmentation de son débit. Cette augmentation de débit est essentiellement liée à l'intensité et la durée de la pluie et à la fonte des neiges au printemps.

A Péone, les crues, de type torrentiel, s'accompagnent généralement d'un important **transport solide** et du **charriage de débris flottants** pouvant provoquer des **embâcles** et une aggravation de l'inondation.

Localement, il est également possible d'être confronté à des phénomènes **d'érosion de berge**.

2.1.1 L'aléa

⇒ Les cours d'eau

Deux cours d'eau principaux traversent la commune de Péone :

- **Le Tuébi**, qui est le plus gros affluent du Var supérieur. Son bassin versant s'étend sur les communes de Guillaumes et Péone, en rive gauche du Var. Il prend sa source au Col de Crous (2 200 m) et se jette dans le Var à une altitude de 800 m, après avoir parcouru 11 km.
- **Le Réal**, qui est le principal affluent du Tuébi. Son bassin versant s'étend sur 2,2 km². Il prend sa source sur le versant Est de la crête de Rougnous, à une altitude de 1 900m. Son exutoire se situe à quelques centaines de mètres en amont du village de Péone, en rive droite du Tuébi.

D'autres affluents alimentent régulièrement Le Tuébi. Les torrents principaux sont : **l'Aygue blanche** situé en rive gauche à quelques centaines de mètres en aval du village de Péone, **la Lavanche** situé en rive gauche dans la partie haute du bassin versant, **le vallon de Barboune** situé au Sud-Ouest du village, **le ravin de la Vignette**, **le vallon de Béoulès**, **le ravin du Brac** situé en rive gauche du Tuébi.

L'ensemble du réseau hydrographique de Péone est caractérisé par **un fort transport solide**, pouvant entraîner d'importantes variations du niveau du lit des rivières et finalement provoquer des destructions matérielles par submersion ou par érosion. Ces torrents sont également propices au phénomène de lave torrentielle.

En particulier, le torrent du Tuébi est sujet à un important charriage et à de fréquentes laves torrentielles dans sa partie amont. Son bassin versant dévégétalisé le rend propice à ces phénomènes. Le torrent du Réal est également connu pour sa capacité de charriage et les laves torrentielles qu'il est capable de produire. Il est considéré comme le torrent le plus actif du département.

⇒ Les facteurs de déclenchement d'une inondation

Les facteurs de déclenchement d'une crue sont les suivants :

▪ Influence climatique

Une inondation peut se produire à la suite d'un *fort cumul de pluie*.

La situation peut être aggravée et conduire plus rapidement à une crue dans les conditions suivantes :

→ *Saturation des sols* consécutive à une période très pluvieuse.

→ *Période de fonte des neiges* augmentant le niveau d'eau dans les cours d'eau.

→ *Température élevée en altitude* augmentant ainsi la fonte nivale et la part de précipitations qui ruisselle (pas de précipitations neigeuses en altitude).

Les périodes les plus propices aux inondations sont le printemps et l'automne (pluie importante, fonte des neiges).

▪ Impact du fonctionnement du cours d'eau

De plus, en période de crue, les *apports solides* peuvent être très importants. Ils peuvent atteindre plusieurs dizaines de milliers de m³ de matériaux charriés.

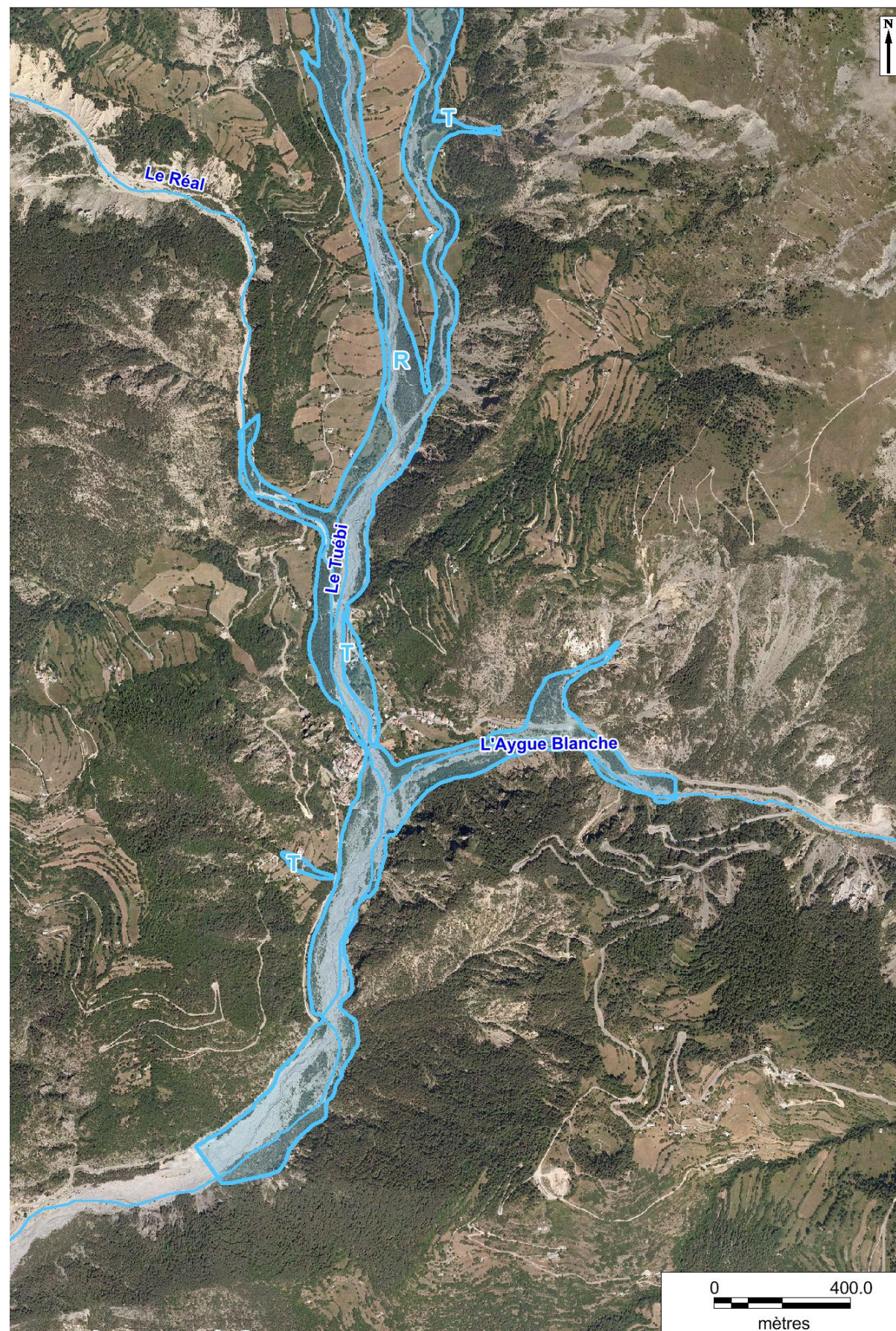
Ces apports peuvent conduire à un engravement progressif du lit et générer des embâcles pouvant bloquer les écoulements et favoriser les débordements en amont.

Les crues importantes à Péone sont essentiellement liées au débordement du Tuébi et du Réal. Les ruisseaux affluents Le Rinier et Le Brac peuvent également déborder en période de fonte des neiges ou après de gros orages. Le Brac en crue charrie généralement beaucoup de matériaux notamment à cause de la présence d'une zone de glissement dans la partie supérieure de son bassin.

Les cartes ci-après indiquent la zone d'inondation potentielle et les points les plus sensibles vis à vis des crues.

Dans le zonage du PPR de la commune, le risque inondation comporte trois classes :

- **Zone « R »** : zone rouge (inconstructible) soumise à un aléa crue torrentielle,
- **Zone « T »** : zone bleue (constructible sous condition) soumise à un aléa crue torrentielle,
- **Zone « I »** : zone bleue (constructible sous condition) soumise à un aléa inondation.



Carte 5 : Carte de zonage du risque crue torrentielle, secteur de Péone Village



Carte 6 : Carte de zonage du risque crue torrentielle, secteur de Valberg

2.1.2 Les enjeux

Péone village est exposé au phénomène de crues torrentielles.

Dans la vallée du Tuébi certaines zones sont soumises au phénomène d'érosion de berge. Au niveau du Parc, des habitations sont concernées malgré certaines protections. La route D61 est en grande partie touchée lors des crues du Tuébi.

Dans le vallon du Rinier les champs peuvent être exposés à des crues car le Rinier montre en temps de crue un écoulement dense qui pourrait être dévié en haut de son cône.

Dans le ravin du Brac les champs peuvent également être exposés à des crues car le Brac montre un important transport solide lors d'évènements annuels, lié à la présence d'une zone de glissement dans la partie supérieure de son bassin.

Dans le vallon du Réal, d'importantes laves torrentielles sont à craindre. Une divagation du cours d'eau du Réal est possible dans la partie amont de son cône, qui emprunterait alors un ancien lit et déborderait sur sa rive gauche, en endommageant les champs situés en aval.

2.1.3 Les mesures de prévention et de protection

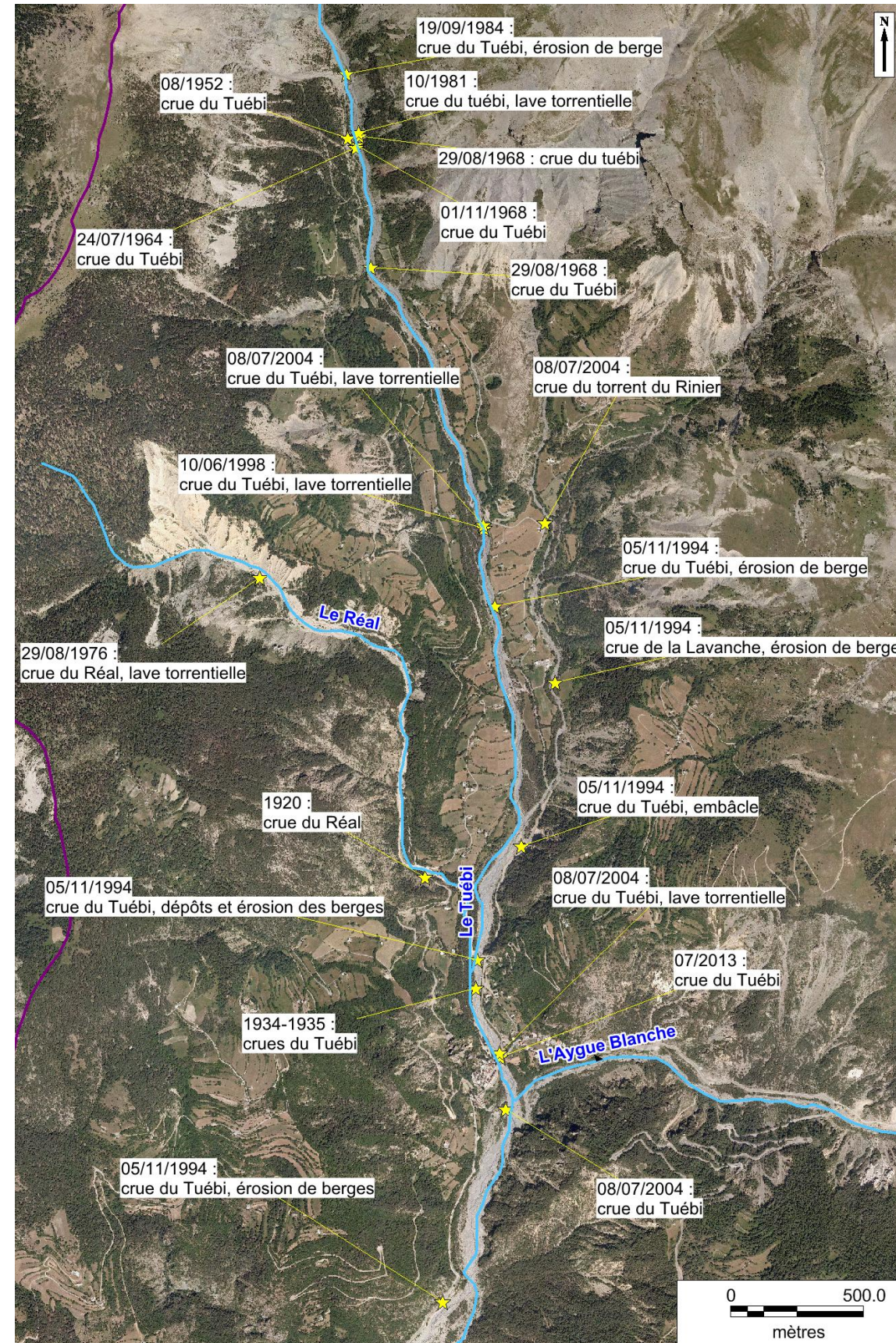
La prévention contre le risque inondation nécessite une bonne prévision des conditions météorologiques. Cette prévision se limite à la **réception de bulletin** d'alerte de Météo-France et à la surveillance locale des niveaux d'eau dans les rivières lors de périodes critiques.

En termes de protection, le Tuébi et le Réal ont fait l'objet d'aménagements pour réduire la vulnérabilité de à l'érosion et aux inondations :

- La partie en amont du village est endiguée, jusqu'au rétrécissement au niveau du pont.
- Pour le Tuébi d'importants travaux de correction torrentielle ont été effectués afin de limiter les processus d'érosion. De nombreux barrages et contre-barrages, 12 au total, ont été construits de 1954 à 1992, chenalissant son lit le long des zones habitées.
- Pour le Réal de nombreux travaux ont été effectués par les R.T.M de 1933 à 1983 avec 7 barrages et leur contre-barrage.

Par ailleurs, un **Plan de Prévention des Risques Inondation** (approuvé le 01/09/2008) définit les zones les plus exposées au risque. Il précise les prescriptions et recommandations d'aménagement et de constructibilité pour limiter la vulnérabilité des zones bâties.

2.1.4 Historique des évènements



Carte 7 : Présentation de quelques évènements marquants à Péone

mai 20257

2.2. RECAPITULATIF PAR SECTEUR

Ce paragraphe présente de façon plus détaillée le risque inondation par secteur (définis au paragraphe *Chapitre 1 - 2. Découpage en Secteur*) et précise les enjeux concernés.

2.2.1 Secteur 1 : Péone Village

⇒ Présentation de l'aléa du secteur

Le secteur est traversé par le torrent du Tuébi. Le torrent du Réal conflue avec le torrent du Tuébi 300 m environ en amont du village. Le torrent du Tuébi est endigué au niveau du village.

⇒ Présentation des enjeux touchés

■ **Bâtiments :**

1 bâtiment : Hôtel du Col de Crous.

■ **Routes et Parkings**

1 route : D29.

■ **Infrastructures particulières**

1 camping : **Camping de Péone. A EVACUER**

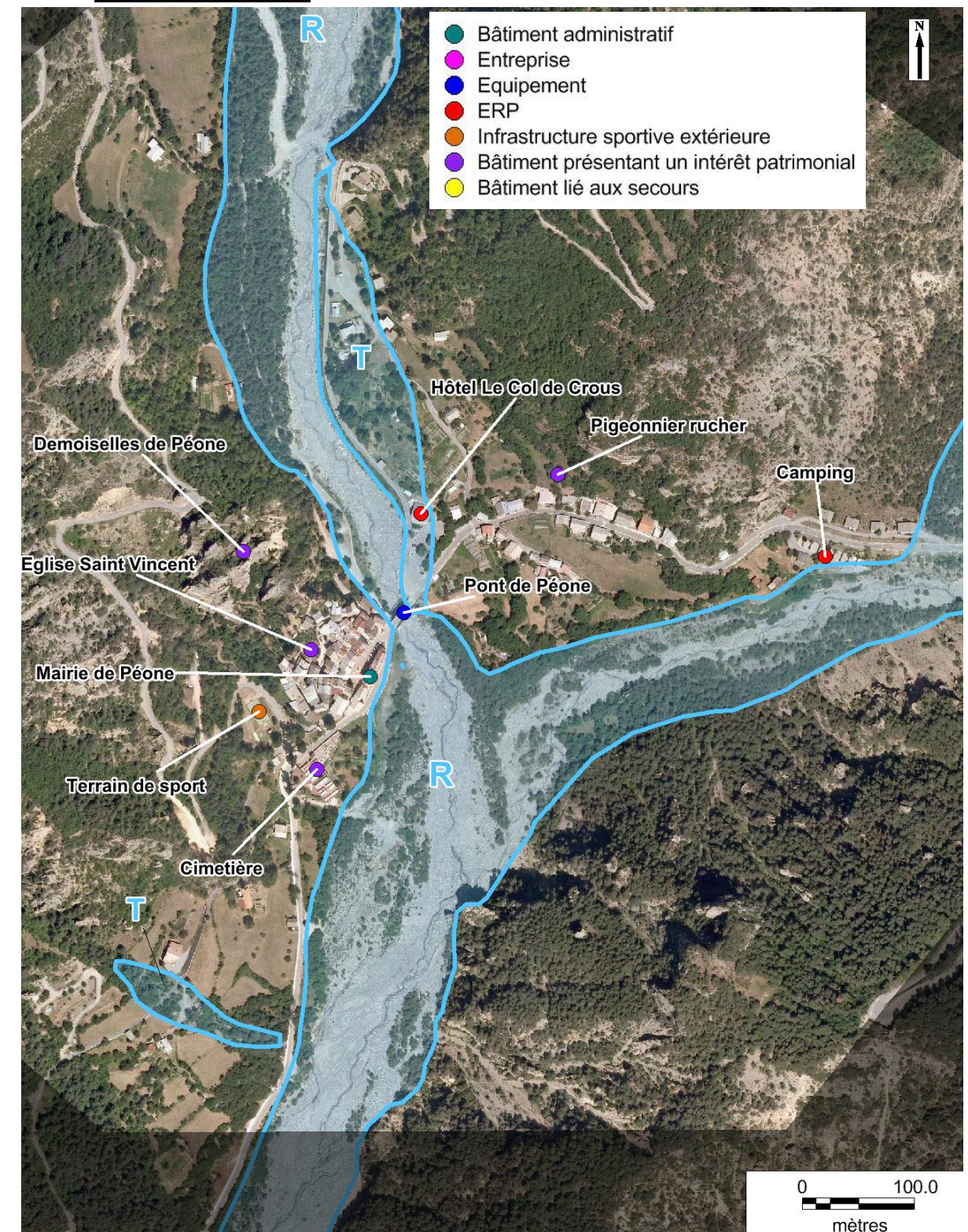
⇒ Mémoire du risque

- 5 novembre 1994 : Crue du Tuébi. Dépôts, érosion de berge, embâcle. Ces crues ont endommagé la route D29 en aval de Péone.

⇒ Points particuliers à surveiller

Pont de Péone : surveillance du niveau d'eau et de l'état d'engrèvement du lit et des ouvrages.

Cartographie locale



Carte 8 : Carte du risque Inondation et des enjeux concernés – Secteur 1 Péone Village

2.2.2 Secteur 2 : Valberg Centre

⇒ **Présentation de l'aléa du secteur**

Aucun aléa sur ce secteur.

⇒ **Présentation des enjeux touchés**

Aucun enjeu touché sur ce secteur.

⇒ **Mémoire du risque**

- Aucun évènement passé marquant sur ce secteur.

⇒ **Cartographie locale**



Carte 9 : Carte du risque Inondation et des enjeux concernés – Secteur 2 Valberg Centre

2.2.3 Secteur 3 : Valberg Le Quartier

⇒ **Présentation de l'aléa du secteur**

Aucun aléa sur ce secteur.

⇒ **Présentation des enjeux touchés**

Aucun enjeu touché sur ce secteur.

⇒ **Mémoire du risque**

- Aucun évènement passé marquant sur ce secteur.

⇒ **Cartographie locale**



Carte 10 : Carte du risque Inondation et des enjeux concernés – Secteur 3 Valberg Le Quartier

2.2.4 Secteur 4 : Valberg Lagas Combarion

⇒ Présentation de l'aléa du secteur

Aucun aléa sur ce secteur.

⇒ Présentation des enjeux touchés

Aucun enjeu touché sur ce secteur.

⇒ Mémoire du risque

- Aucun évènement passé marquant sur ce secteur.

⇒ Cartographie locale



Carte 11 : Carte du risque Inondation et des enjeux concernés – Secteur 4 Valberg Lagas Combarion

2.2.5 Secteur 5 : Valberg Le CIAI

⇒ Présentation de l'aléa du secteur

Aucun aléa sur ce secteur.

⇒ Présentation des enjeux touchés

Aucun enjeu touché sur ce secteur.

⇒ Mémoire du risque

- Aucun évènement passé marquant sur ce secteur.

⇒ Cartographie locale



Carte 12 : Carte du risque Inondation et des enjeux concernés – Secteur 5 Valberg Le Chaï

2.2.6 Secteurs 6 : Valberg Le Haut de l'Entasse

⇒ Présentation de l'aléa du secteur

Le secteur présente une zone d'aléa limité de type crue de rivière torrentielle.

⇒ Présentation des enjeux touchés

Aucun enjeu touché sur ce secteur.

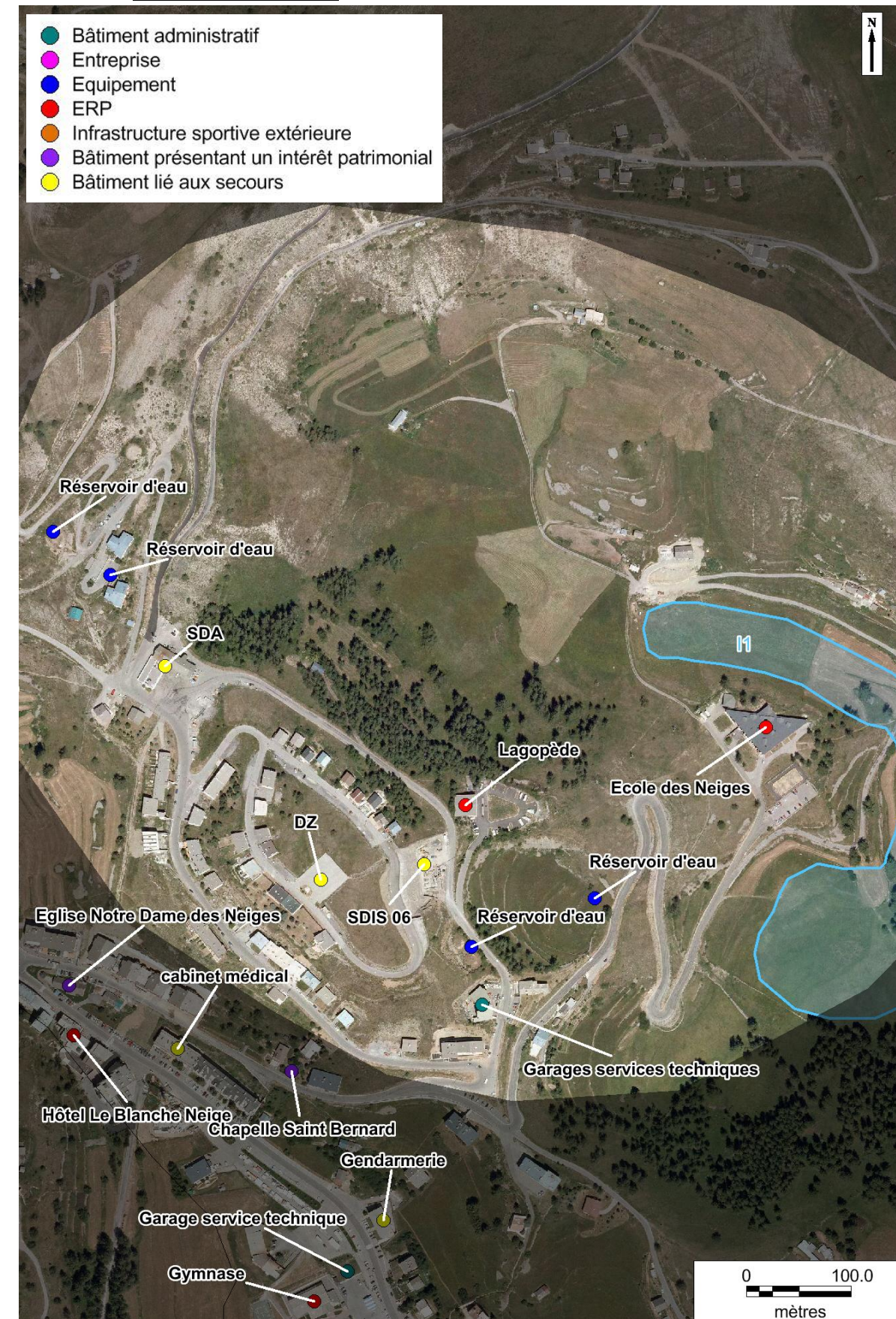
⇒ Mémoire du risque

- Aucun évènement passé marquant sur ce secteur.

⇒ Points particuliers à surveiller

L'École des Neiges est située en bordure de la zone d'aléa crue torrentielle (25m au plus proche).

⇒ Cartographie locale



Carte 13 : Carte du risque Inondation et des enjeux concernés – Secteur 6 Valberg Le Haut de l'Entasse

2.2.7 Secteurs 7 : Valberg Garibeuil

⇒ Présentation de l'aléa du secteur

Aucun aléa sur ce secteur.

⇒ Présentation des enjeux touchés

Aucun enjeu touché sur ce secteur.

⇒ Mémoire du risque

- Aucun évènement passé marquant sur ce secteur.

⇒ Cartographie locale



Carte 14 : Carte du risque Inondation et des enjeux concernés – Secteur 7 Valberg Garibeuil

3. LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

3.1. DESCRIPTION GENERALE

Un mouvement de terrain est un **déplacement**, plus ou moins brutal, **du sol ou du sous-sol**.

- **Les mouvements lents** entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Ils regroupent principalement les affaissements, les tassements, les glissements, le retrait-gonflement.
- **Les mouvements rapides** se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.

Les mouvements de terrain, qu'ils soient lents ou rapides, peuvent entraîner un remodelage des paysages. Celui-ci peut se traduire par la destruction de zones boisées, la déstabilisation de versants ou la réorganisation de cours d'eau.

3.1.1 L'aléa

⇒ Les différents types de mouvements de terrains

Les chutes de pierres et de blocs

Des éboulements en masse s'initialisent essentiellement au niveau des corniches formées par les calcaires massifs du Tithonique.

Les escarpements formés par les dolomies et cargneules du Trias sont à l'origine de nombreuses chutes de pierres et de blocs. L'érosion différentielle a créé un modelé ruiniforme. De nombreuses aiguilles apparaissent dans le paysage pouvant être à l'origine de chutes de matériaux rocheux.

Les glissements de terrain

Les principaux phénomènes de glissement observés sont liés à la présence de marnes noires callovo-oxfordiennes. Ces dernières constituent une assise imperméable sur laquelle les terrains sus-jacents (éboulis ou brèches de pente) peuvent être déstabilisés.

D'anciens glissements ont aussi été observés. Ils se distinguent par leur forme caractéristique avec une cicatrice d'arrachement encore visible, un replat formant le corps du glissement et le pied qui s'amorti dans le lit du torrent.

D'autres glissements, superficiels, sont observés sur différents secteurs. Ils apparaissent au niveau des talus routiers ou sur les versants des ravins.

Les affaissements et effondrements de cavités souterraines

La présence de terrains triasiques rend la commune de Péone particulièrement propice aux effondrements et aux affaissements. Ces mouvements, liés à la dissolution du gypse, affectent généralement les terrains triasiques mais également les terrains sus-jacents, malgré une épaisseur importante.

Le ravinement

Certaines formations géologiques sont particulièrement favorables à l'écoulement superficiel, à l'inverse d'autres qui absorbent plus facilement les précipitations (cargneules, calcaires fissurés, etc). La topographie et la nature du substratum (les marnes noires du Callovo-oxfordien) dans la partie nord du territoire communal sont particulièrement favorables au développement de ces phénomènes. On observe également ce phénomène dans d'autres formations.

⇒ Les facteurs de déclenchement des mouvements de terrain

Les chutes de pierres et de blocs

Les précipitations et la fonte des neiges augmentent les pressions interstitielles et diminuent les frottements dans les discontinuités.

Les épisodes de gel-dégel ont pour effet d'élargir les discontinuités.

Les séismes provoquent des vibrations qui peuvent déstabiliser des masses rocheuses.

Les racines des végétaux s'introduisent dans les discontinuités et les agrandissent.

Les glissements de terrain

Les précipitations et la fonte des neiges entraînent une forte saturation des sols en eau, en augmentant les pressions interstitielles et la mise en charge des terrains.

Les cours d'eau en crue affouillent les pieds des glissements et peuvent entraîner leur activation.

Les séismes provoquent des vibrations qui peuvent être responsables du déclenchement de glissements.

Les affaissements et effondrements de cavités souterraines

Les infiltrations d'eau (eaux usées, eaux pluviales, eaux de drainage) peuvent affaiblir la résistance mécanique des matériaux ou accélérer la dissolution des matériaux solubles (gypse, calcaire).

Le ravinement

Les fortes précipitations et la fonte des neiges sont le principal facteur déclenchant du phénomène de ravinement.

Le ruissellement et l'érosion sont également favorisés lorsque que le couvert végétal est dénudé ou a été incendié.

Dans le zonage du PPR de la commune, le risque mouvement de terrain comporte six classes :

- **Zone « R »** : zone rouge (inconstructible) soumise à un aléa chutes de bloc et/ou de pierres uniquement.
- **Zone « R* »** : zone rouge (inconstructible) soumise à un aléa glissement de terrain, effondrement de cavités souterraines et/ou ravinement.
- **Zone « Eb »** : zone bleue (constructible sous condition) soumise à un aléa chutes de bloc et/ou de pierres.
- **Zone « G » et « G* »** : zone bleue (constructible sous condition) soumise à un aléa glissement de terrain.
- **Zone « E »** : zone bleue (constructible sous condition) soumise à un aléa affaissement et effondrement de cavités souterraines.
- **Zone « R »** : zone bleue (constructible sous condition) soumise à un aléa de ravinement.

3.1.2 Les enjeux

Le village de Péone et ses alentours

Le village :

Le chef-lieu de la commune est exposé principalement au phénomène de chutes de pierres et de blocs réguliers. Seules quelques anciennes habitations, en périphérie sont directement menacées par les éboulements et sont donc caractérisées par un aléa fort. Par ailleurs, de nouvelles constructions se sont installées directement en pied de falaise et pour deux d'entre elles, s'appuient sur les aiguilles dolomitiques. L'état de la paroi permet de qualifier un aléa élevé pour cette zone.

Secteur de La Para :

En sortie du village, en rive droite de l'Aygue Blanche, des habitations longent la route de Valberg, en contre-bas d'un escarpement d'une quinzaine de mètres de hauteur. L'aléa de chute de pierres peut être qualifié comme élevé pour la rangée de bâtiments au Nord de la route. Au niveau du pigeonnier, la chute récente de blocs pouvant atteindre 2 m³ a été observée à quelques mètres des habitations. En continuant cette même route, les quatre chalets en bordure de route sont soumis à un aléa chute de blocs de niveau moyen.

Le secteur du vallon de Barboune :

Cette zone, située au Sud du village, sur la route menant au lieu-dit du Villar, est également constituée par les terrains triasiques. Les pitons rocheux de dolomies, de hauteur modérée, représentent un aléa moyen de chute d'éléments rocheux.

La vallée du Tuébi en amont du village

Le quartier de la Serre :

En amont du village, une résidence est soumise à un aléa moyen d'éboulement. Cette habitation est menacée par un phénomène de grande ampleur.

Les Mians :

Ce versant, situé dans les marnes noires du Callovo-oxfordien, présente un important phénomène de ravinement pouvant menacer quelques habitations. On notera que le versant est affecté d'un aléa moyen de glissement de terrain par la présence d'une couverture d'altération sur les marnes noires dans des pentes moyennes à fortes.

Le quartier de la Baumette :

Il existe un aléa moyen de grande ampleur de chute de pierres lié à l'affleurement de calcaire du Bajocien-Bathonien. Celui-ci est très ponctuel et ne concerne qu'une habitation en amont de la chapelle St Jean-Baptiste.

Le versant de Rougnous :

Il existe un potentiel de glissement de terrain sur ce versant. Les seuls enjeux sont le hameau d'Alliège et quelques habitations. Ils ont été placés en aléa moyen avec un niveau de protection limité.

Rive droite du vallon du Plan :

Ce versant semble être un ancien glissement avec une morphologie typique. Cette zone a été classée en aléa moyen de glissement de terrain avec un niveau de protection limité.

En aval du village : le Suillet, le Villard et Rabuis

Les enjeux de ce secteur sont localisés en rive droite du Tuébi, au Sud du village où il existe un aléa de chute de pierres de niveau faible.

Le secteur des Amignons

De nombreux fontis ont été recensés et caractérisés par un aléa élevé. Le plus important phénomène est situé sur ce secteur avec l'exemple du fontis de la Chapelle St Sauveur. Sur le reste de la zone, un aléa d'effondrement de niveau moyen persiste. On y ajoute parfois, un aléa de glissement de terrain selon la pente du versant.

La station de Valberg

De nombreux fontis ont été recensés et caractérisés par un aléa élevé avec l'exemple du fontis au Chastellan. Sur l'ensemble des surfaces fortement urbanisées, un potentiel d'effondrement moyen existe, accompagné parfois d'un aléa de glissement de terrain pour les zones de pente, qui évolue du faible au moyen. S'ajoute également, un aléa de chute de pierres sur les versants où la roche affleure.

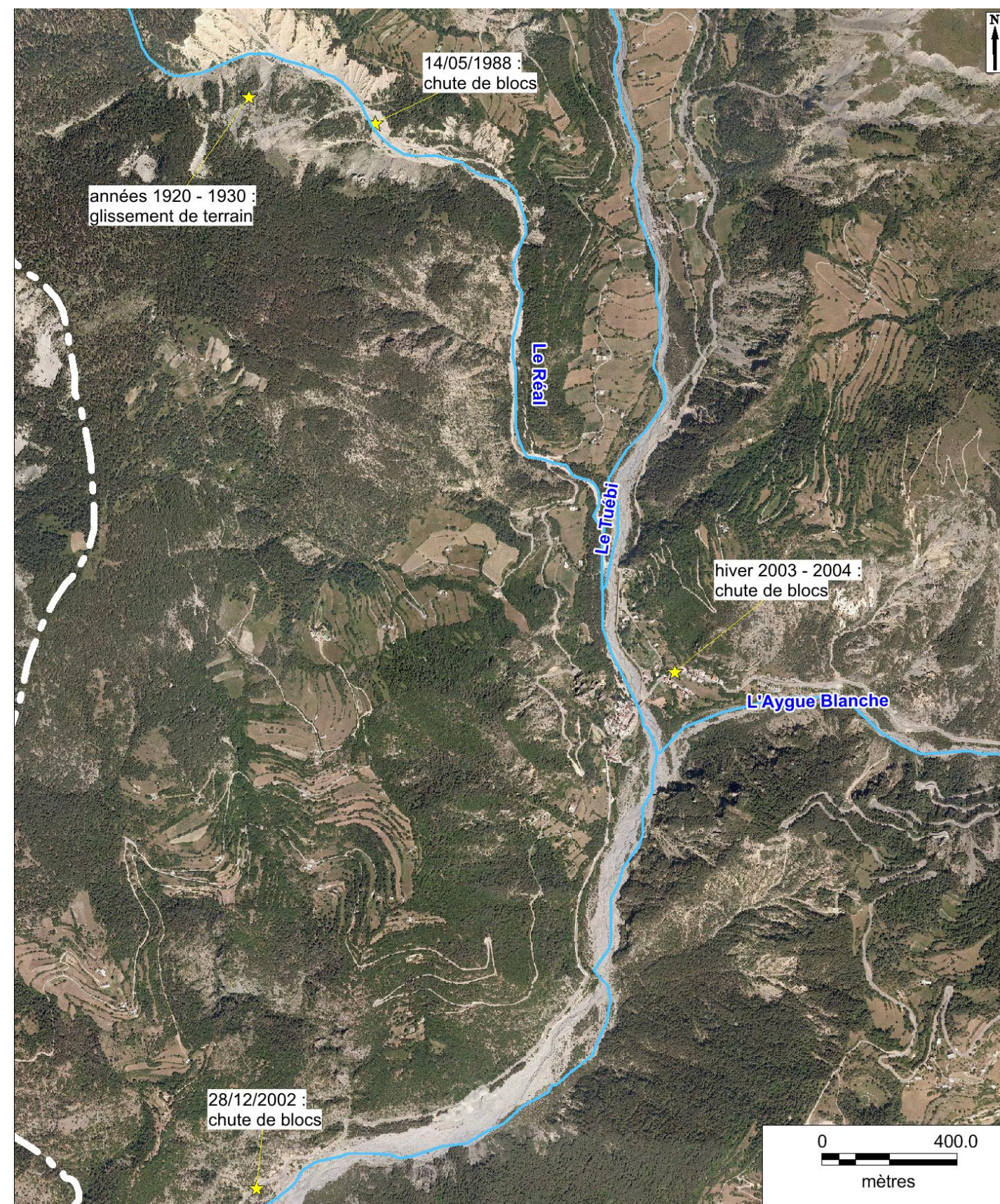
3.1.3 Les mesures de prévention et de protection

Si les conditions météorologiques (fortes pluies, gel-dégel, ruissellement, infiltrations...) sont bien un facteur déclenchant des instabilités de terrain, la relation de cause à effet est plus difficile à anticiper que pour l'aléa inondation, notamment pour les phénomènes d'affaissement et d'effondrement.

Par ailleurs, un **Plan de Prévention des Risques Inondation** (approuvé le 01/09/2008) définit les zones les plus exposées au risque. Il précise les prescriptions et recommandations d'aménagement et de constructibilité pour limiter la vulnérabilité des zones bâties.

Ces mesures sont reprises dans le **PLU**.

3.1.4 Historique des évènements



Carte 17 : Présentation de quelques faits marquants à Péone

3.2. RECAPITULATIF PAR SECTEUR

Ce paragraphe présente de façon plus détaillée le risque mouvement de terrain par secteur (définis au paragraphe Chapitre 1 - 2. Découpage en Secteur).

3.2.1 Secteur 1 : Péone Village

⇒ Présentation de l'aléa du secteur

Le village est construit sur un massif rocheux. Il est entouré d'aiguilles dolomitiques pouvant produire des blocs de taille variable. Seules quelques anciennes habitations, en périphérie sont directement menacées par les éboulements et sont donc caractérisées par un aléa fort. Le parking le long de la digue en rive droite est également affecté d'un aléa élevé de chute de pierres et de blocs par la présence de pitons d'une quinzaine de mètres à son aplomb.

⇒ Présentation des enjeux touchés

■ Bâtiments

Bâtiments du centre du village.
Bâtiments le long de la D29 en rive gauche du Tuébi.
Bâtiment au bout de la Promenade du Tuébi.

■ Routes et Parkings

2 routes : D29, Promenade du Tuébi.
1 parking : Parking le long de la digue en rive droite.

■ Infrastructures particulières

1 bâtiment administratif :

Mairie de Péone

2 bâtiments patrimoniaux :

Église Saint Vincent

Pigeonnier-rucher

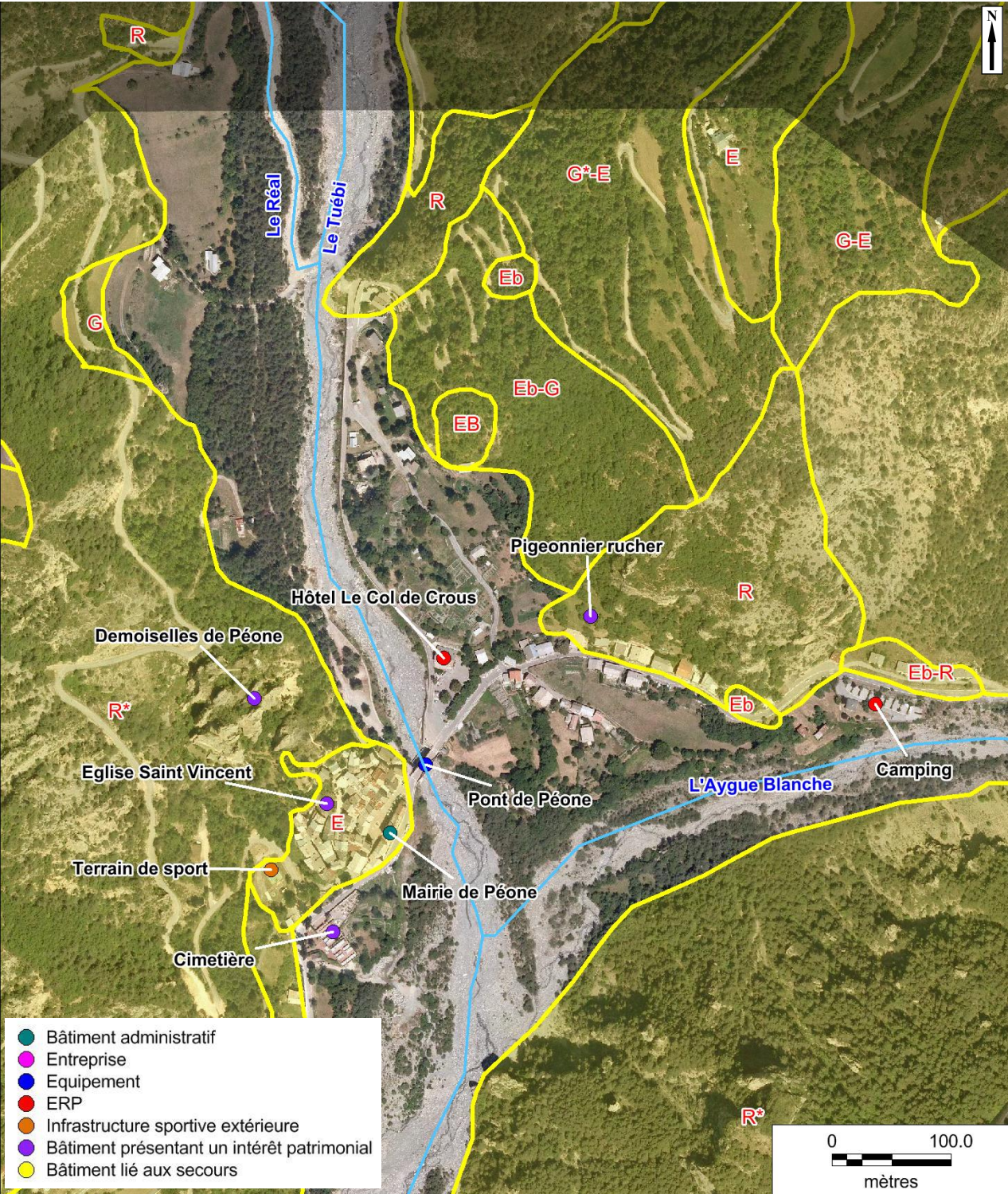
1 infrastructure sportive extérieure :

Terrain de sport

⇒ Mémoire du risque

■ Aucun évènement passé marquant sur ce secteur.

⇒ Cartographie locale



Carte 18 : Carte du risque Mouvement de Terrain – Secteur 1 Péone Village

3.2.2 Secteur 2 : Valberg Centre

⇒ **Présentation de l'aléa du secteur**

De nombreux fontis ont été recensés et caractérisés par un aléa élevé.
Sur l'ensemble des surfaces fortement urbanisées, un potentiel d'effondrement moyen existe, accompagné parfois d'un aléa de glissement de terrain pour les zones de pente, qui évolue du faible à moyen. S'ajoute également un aléa de chute de pierres sur les versants où la roche affleure.

⇒ **Présentation des enjeux touchés**

■ **Bâtiments**

Tous les bâtiments du secteur.

■ **Routes et Parkings**

7 routes :

Avenue de Valberg (D28)	Avenue Saint Bernard	Rue du Mont Mounier	Rue Jean Mineur
Rue Saint Jean	Rue Georges Barbier	Avenue Jean Ray	

2 parkings :

Parking Place du Mercantour	Parking Avenue Saint Jean
-----------------------------	---------------------------

■ **Infrastructures particulières**

3 bâtiments administratifs :

	Centre Administratif	Services Techniques	Garage souterrain du Plaza
--	----------------------	---------------------	----------------------------

6 ERP :

École communale	Maison Valbergane	Hôtel Le Blanche Neige	Hôtel Le Chalet Suisse
Hôtel Le Chastellan	Résidence,Hotéliance Valberg		

2 bâtiments patrimoniaux :

Eglise Notre Dame des Neiges	Chapelle Saint Bernard de Menthon
------------------------------	-----------------------------------

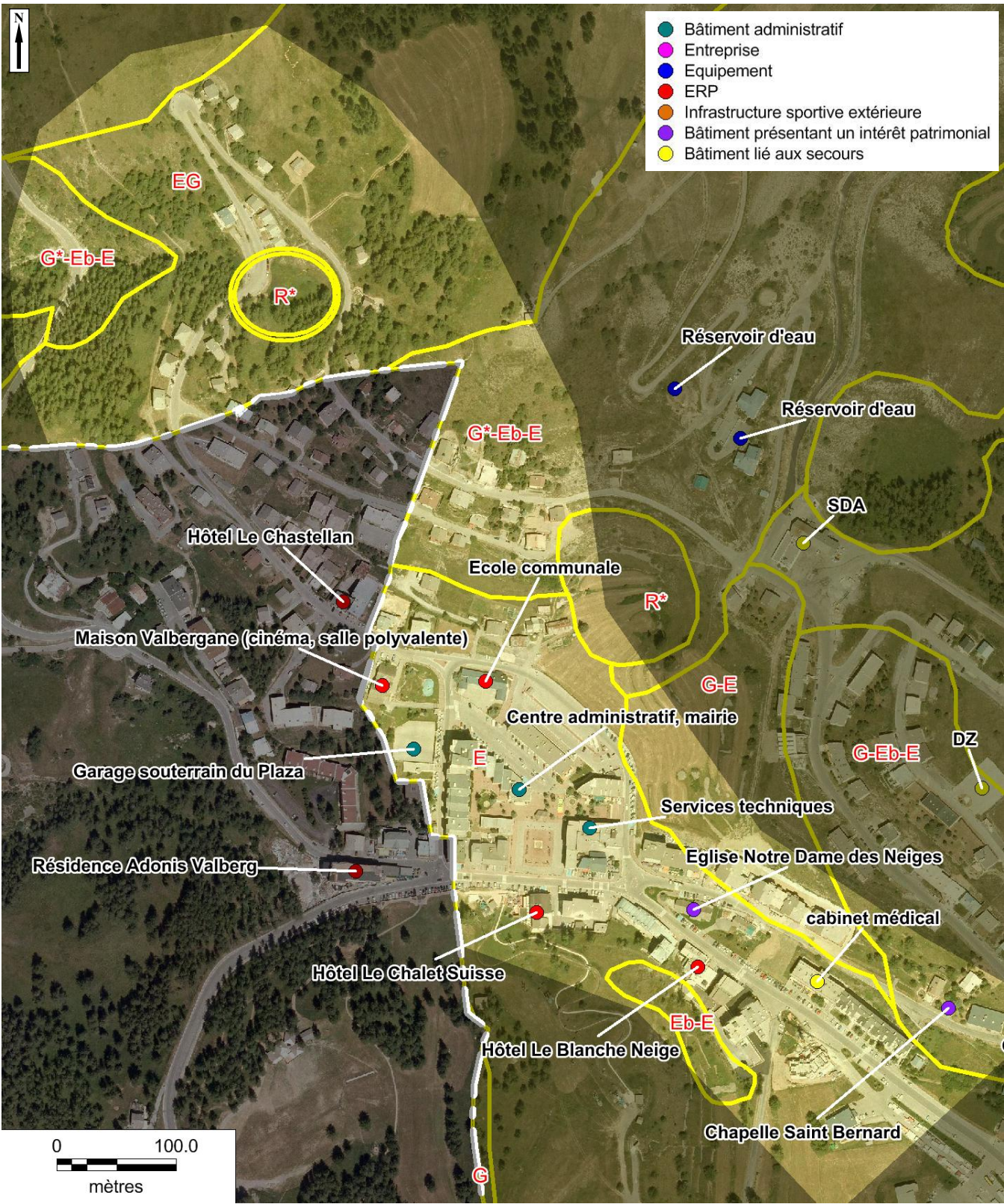
1 bâtiment lié aux secours :

Cabinet médical

⇒ **Mémoire du risque**

- Aucun évènement passé marquant sur ce secteur.

⇒ **Cartographie locale**



Carte 19 : Carte du risque Mouvement de Terrain – Secteur 2 Valberg Centre

3.2.3 Secteur 3 : Valberg Le Quartier

⇒ **Présentation de l'aléa du secteur**

De nombreux fontis ont été recensés et caractérisés par un aléa élevé.
Sur l'ensemble des surfaces fortement urbanisées, un potentiel d'effondrement moyen existe, accompagné parfois d'un aléa de glissement de terrain pour les zones de pente, qui évolue du faible à moyen. S'ajoute également un aléa de chute de pierres sur les versants où la roche affleure.

⇒ **Présentation des enjeux touchés**

■ **Bâtiments**

Tous les bâtiments du secteur.

■ **Routes et Parkings**

3 routes :

Avenue de Valberg (D28)	Avenue de la Chapelle	Route du Lagas
-------------------------	-----------------------	----------------

2 parkings :

Parking Avenue de Valberg	Parking de l'Espace Mounier
---------------------------	-----------------------------

■ **Infrastructures particulières**

1 bâtiment administratif :

Garage des Services Techniques

2 ERP :

Gymnase	Piscine
---------	---------

1 bâtiment d'entreprise :

SERM

1 bâtiment lié aux secours :

Gendarmerie

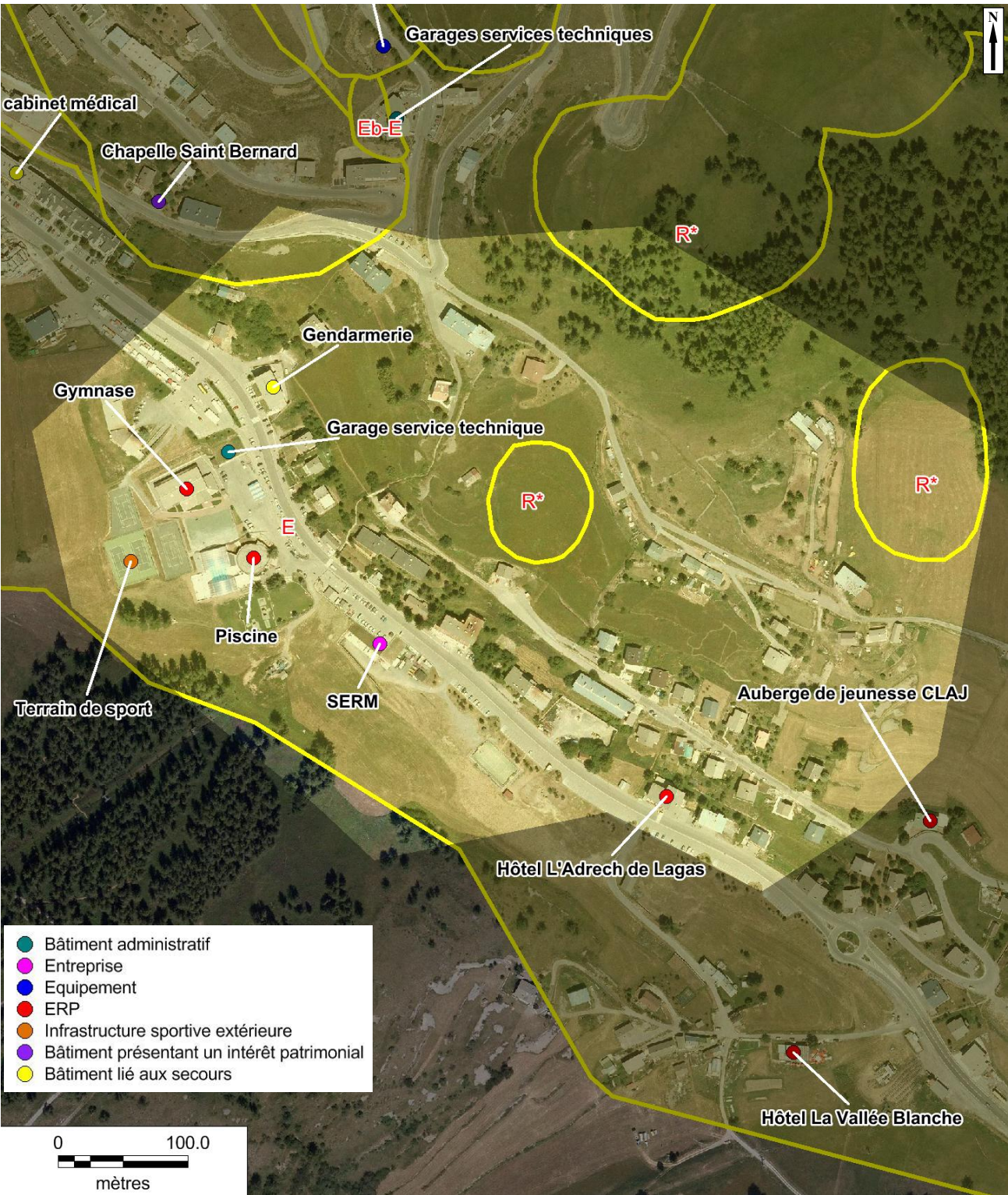
1 infrastructure sportive extérieure :

Terrain de sport

⇒ **Mémoire du risque**

- Aucun évènement passé marquant sur ce secteur.

⇒ **Cartographie locale**



Carte 20 : Carte du risque Mouvement de Terrain – Secteur 3 Valberg Le Quartier

3.2.4 Secteur 4 : Valberg Lagas Combarion

⇒ Présentation de l'aléa du secteur

De nombreux fontis ont été recensés et caractérisés par un aléa élevé.

Sur l'ensemble des surfaces fortement urbanisées, un potentiel d'effondrement moyen existe, accompagné parfois d'un aléa de glissement de terrain pour les zones de pente, qui évolue du faible à moyen. S'ajoute également un aléa de chute de pierres sur les versants où la roche affleure.

⇒ Présentation des enjeux touchés

■ **Bâtiments**

Tous les bâtiments du secteur.

■ **Routes et Parkings**

9 routes :

Avenue de Valberg (D28)	Avenue de la Chapelle	Route de l'Adrech	Avenue de l'Adrech
Route des Mélèzes	Route du Près	Route de Combarione	Chemin du Ciai
Chemin des Atres			

■ **Infrastructures particulières**

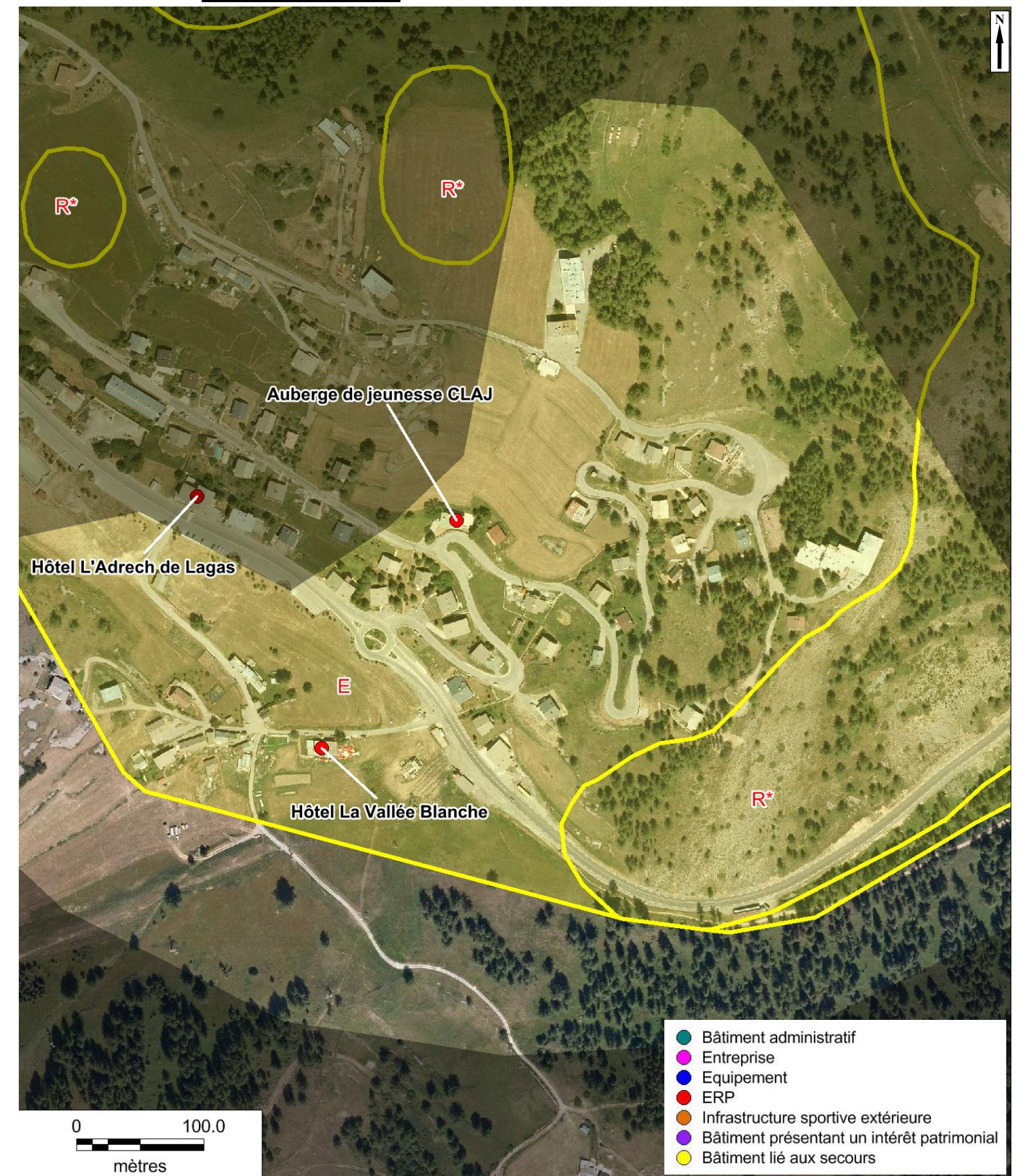
2 ERP :

Auberge de jeunesse CLAJ	Hôtel La Vallée Blanche
--------------------------	-------------------------

⇒ Mémoire du risque

- Aucun évènement passé marquant sur ce secteur.

⇒ Cartographie locale



Carte 21 : Carte du risque Mouvement de Terrain – Secteur 4 Valberg Lagas Combarion

3.2.5 Secteur 5 : Valberg Le CIAI

⇒ Présentation de l'aléa du secteur

De nombreux fontis ont été recensés et caractérisés par un aléa élevé.
Sur l'ensemble des surfaces fortement urbanisées, un potentiel d'effondrement moyen existe, accompagné parfois d'un aléa de glissement de terrain pour les zones de pente, qui évolue du faible à moyen. S'ajoute également un aléa de chute de pierres sur les versants où la roche affleure.

⇒ Présentation des enjeux touchés

■ *Bâtiments*

Tous les bâtiments du secteur.

■ *Routes et Parkings*

1 route :

Avenue de Valberg (D28)

■ *Infrastructures particulières*

1 bâtiment d'entreprise :

CLARY

1 équipement :

Station d'épuration

⇒ Mémoire du risque

- Aucun évènement passé marquant sur ce secteur.

⇒ Cartographie locale



Carte 22 : Carte du risque Mouvement de Terrain – Secteur 5 Valberg Le Chai

3.2.6 Secteurs 6 : Valberg Le Haut de l’Entasse

⇒ **Présentation de l’aléa du secteur**

De nombreux fontis ont été recensés et caractérisés par un aléa élevé.
Sur l’ensemble des surfaces fortement urbanisées, un potentiel d’effondrement moyen existe, accompagné parfois d’un aléa de glissement de terrain pour les zones de pente, qui évolue du faible à moyen. S’ajoute également un aléa de chute de pierres sur les versants où la roche affleure.

⇒ **Présentation des enjeux touchés**

■ **Bâtiments**

Tous les bâtiments du secteur.

■ **Routes et Parkings**

6 routes :

Route des Huerris	Route de Rouya	Route de l’Entasse	Avenue Jean Ray
Route de la Rouille Basse	Route du Chastellan	Route Sacha Sosno	Route de la Colle

1 parking :

Aire de Camping Car

■ **Infrastructures particulières**

1 bâtiment administratif :

Garage des Services Techniques

2 ERP :

École des Neiges	Lagopède
------------------	----------

4 équipements :

Réservoirs d’eau

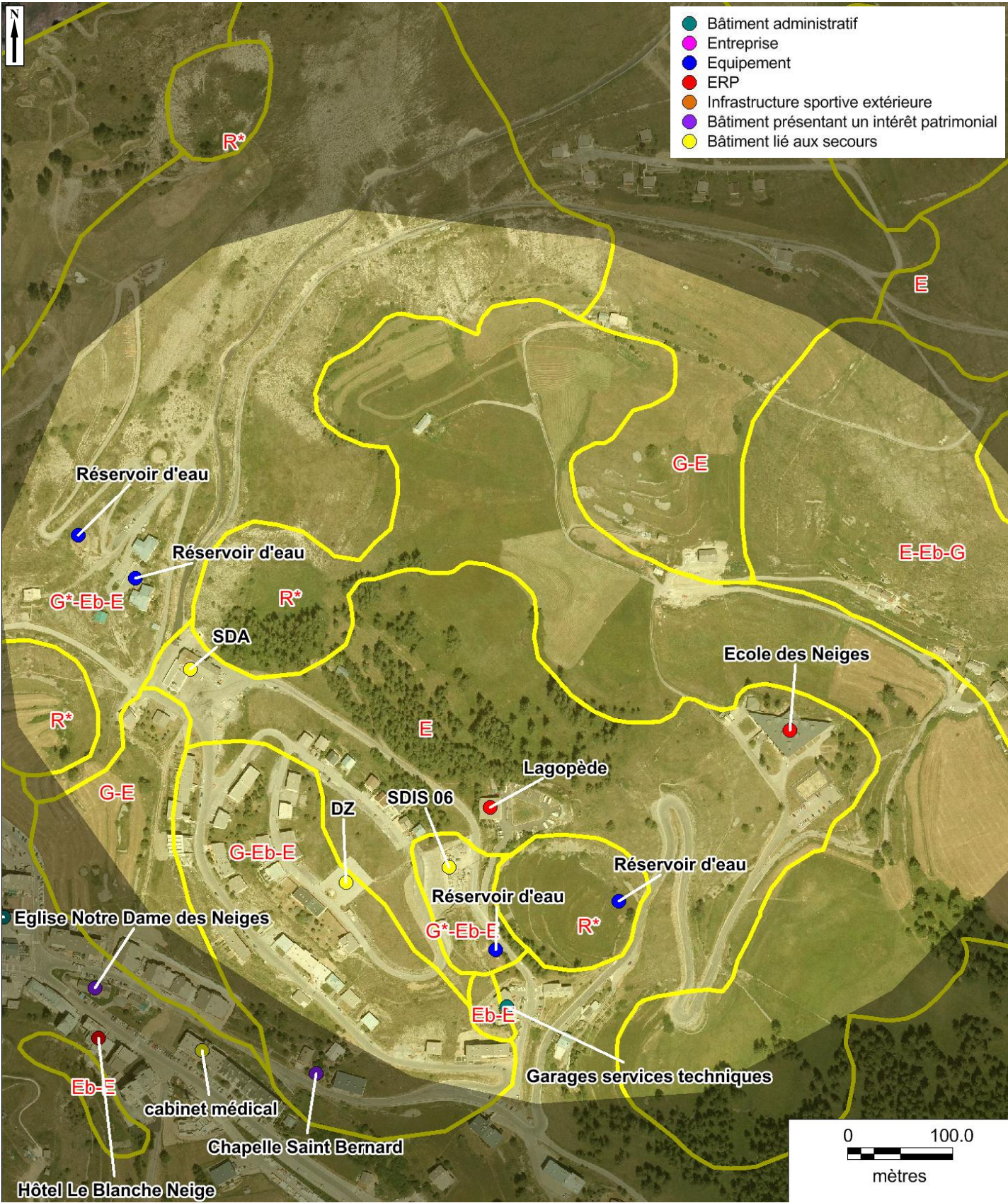
3 bâtiments liés aux secours :

SDIS 06	SDA	DZ
---------	-----	----

⇒ **Mémoire du risque**

- Aucun évènement passé marquant sur ce secteur.

⇒ **Cartographie locale**



Carte 23 : Carte du risque Mouvement de Terrain – Secteur 6 Valberg Le Haut de l’Entasse

3.2.7 Secteurs 7 : Valberg Garibeuil

⇒ **Présentation de l'aléa du secteur**

De nombreux fontis ont été recensés et caractérisés par un aléa élevé.
Sur l'ensemble des surfaces fortement urbanisées, un potentiel d'effondrement moyen existe, accompagné parfois d'un aléa de glissement de terrain pour les zones de pente, qui évolue du faible à moyen. S'ajoute également un aléa de chute de pierres sur les versants où la roche affleure.

⇒ **Présentation des enjeux touchés**

■ **Bâtiments**

Tous les bâtiments du secteur.

■ **Routes et Parkings**

1 route :

Route du Garibeuil

■ **Infrastructures particulières**

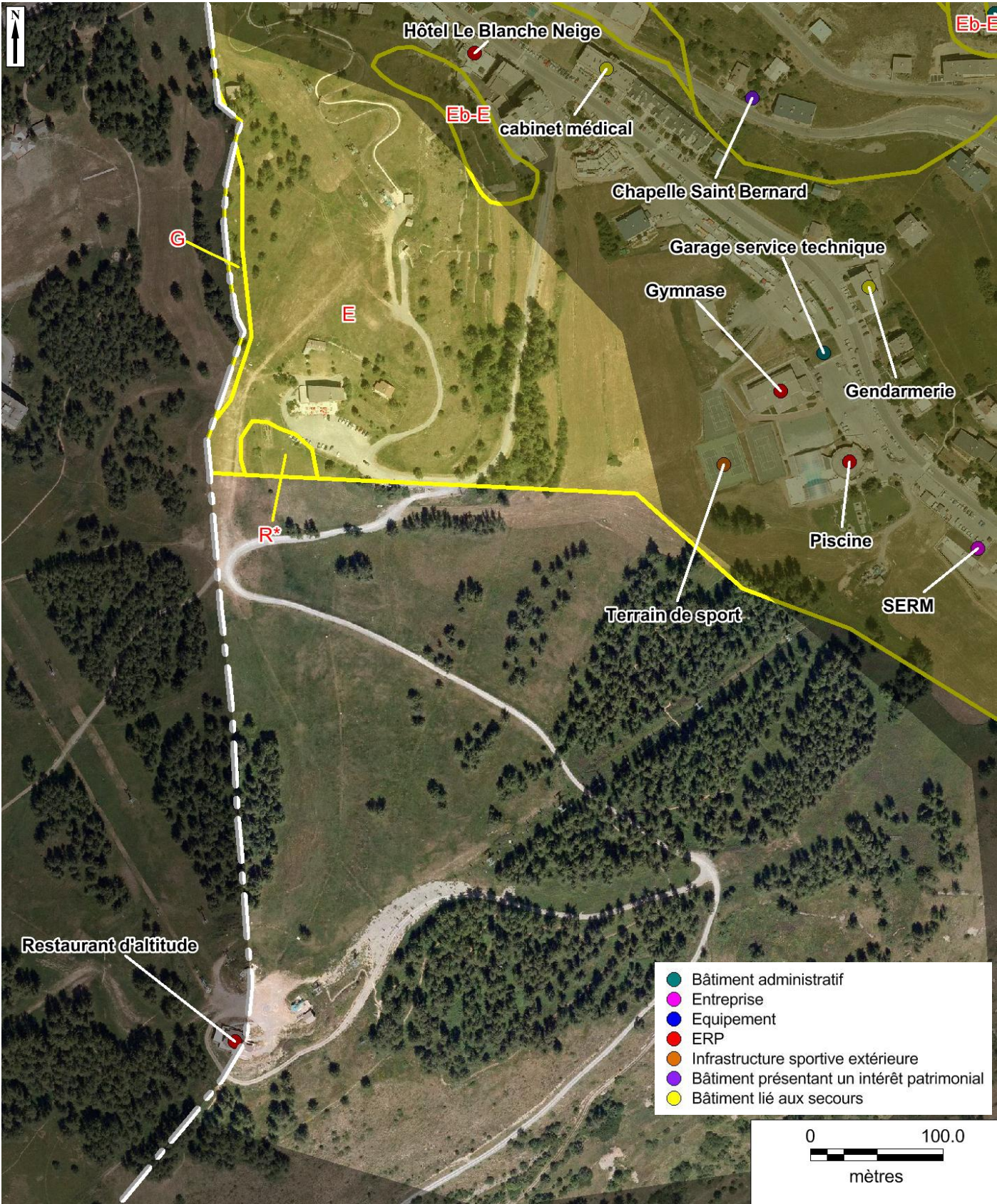
1 ERP :

Restaurant d'altitude

⇒ **Mémoire du risque**

- Aucun évènement passé marquant sur ce secteur.

⇒ **Cartographie locale**



Carte 24 : Carte du risque Mouvement de Terrain – Secteur 7 Valberg Garibeuil

CHAPITRE 3

ORGANISATION DE CRISE

1. LA VIGILANCE ET L'ALERTE

1.1. VIGILANCE METEO

1.1.1 Organisation générale

La mission de surveillance de la météorologie est tenue par **deux personnes des Services Techniques : le Directeur et le 3° adjoint**. La vigilance météo se fait par l'une ou l'autre de ces personnes.

Dans le cas d'une dégradation des conditions climatiques, le **Directeur des Services Techniques et le 3° adjoint doivent être systématiquement prévenu**.

La vigilance météo se fait par l'analyse des bulletins météo nationaux et locaux, par le relevé des stations météo locales et par l'observation de paramètres indicateurs de la situation.

Le centre Météo France le plus proche est celui de l'Aéroport Nice Côte d'Azur. Dans le cas de situation météorologique peu claire et difficile à évaluer, la commune peut directement contacter cette station. L'analyse des bulletins météo est complétée par une observation locale du phénomène.

1.1.2 Vigilance inondation

⇒ **La surveillance**

La période de vigilance inondation s'étend de la période de fonte des neiges à l'automne, soit généralement **de fin avril à fin octobre**.

Pour le risque inondation, la surveillance se fait **essentiellement par la réception de bulletin de Météo-France**.

Lorsqu'il y a des alertes météorologiques spécifiques, la Préfecture émet également des **bulletins de vigilance météorologiques** (réception par fax et e-mail cités au paragraphe précédent).

⇒ **La mise en alerte**

La mise en alerte pour le risque inondation se fait de la façon suivante :

- réception d'un bulletin **de vigilance météorologique**
- **suivi des perturbations météorologiques** (au travers des bulletins émis par Météo-France et par la surveillance de la progression des conditions météorologiques s au niveau local)
- **contrôle des cours d'eau (notamment du Tuébi et du Réal) :**

→ du **niveau d'eau** en amont et au droit des secteurs à enjeux : en situation exceptionnelle, ce niveau d'eau peut monter très rapidement.

→ de **l'état d'engrèvement** du cours d'eau et de la **présence d'embâcles au niveau des ouvrages** (ponts, sections aménagées couvertes) : la présence de matériaux et d'embâcles peut favoriser le débordement des cours d'eau en amont des points bouchés et accélérer ainsi les inondations.

→ de **l'état des berges**, certaines zones étant **sensibles à l'érosion** : une berge érodée peut constituer une brèche favorisant les débordements.

Dès la réception d'un bulletin de vigilance ou de conditions locales défavorables, une ronde sur tout le linéaire urbain du Tuébi, notamment sur les points de contrôle, doit être faite par le personnel des Services Techniques pour vérifier l'état du lit des rivières (engrèvement, embâcle, état des berges, érosion de berge) et le niveau d'eau atteint.

Cette ronde doit être effectuée **au minimum toutes les heures** à partir de la réception d'un bulletin d'alerte. Au passage en niveau d'alerte, la fréquence de cette ronde doit passer à **30 minutes au minimum** et éventuellement augmenter selon la dégradation des conditions climatiques.

Cette surveillance des cours d'eau est effectuée par **une personne des Services Techniques** munie de sa radio pour pouvoir communiquer l'état des cours d'eau.

Liste des points de contrôle inondation (*en période de montée des eaux*) :

- Pont de Péone

A titre indicatif, **les niveaux critiques d'alerte** sont les suivants :

- **Réception d'un bulletin d'alerte météo** : niveau de vigilance et de surveillance des cours d'eau et des conditions météo
- **Niveau d'eau atteint à la moitié de la capacité du lit** (*aux points de contrôle cités plus haut et au niveau de tous les ponts*) : niveau d'alerte et de préparation des acteurs de crise
- **Niveau d'eau atteint à 20 - 30 cm sous la berge** (*aux points de contrôle cités plus haut et au niveau de tous les ponts*) : niveau d'alerte fort pouvant impliquer l'évacuation des bâtiments

1.1.3 Vigilance mouvements de terrain

Contrairement aux inondations, les mouvements de terrain sont difficiles à prévoir et manifestent peu de signes précurseurs en dehors de la zone affectée par le phénomène. Toutefois, s'agissant des glissements de terrains et des chutes de blocs, leur probabilité de déclenchement est très liée aux intempéries et notamment aux précipitations.

La mise en alerte pour le risque mouvement de terrain se fait donc par :

- réception d'un bulletin **de vigilance météorologique**
- **suivi des perturbations météorologiques** (au travers des bulletins émis par Météo-France et par la surveillance de la progression des conditions météorologiques s au niveau local)

1.2. SYSTEME D'ASTREINTE

Un système d'astreinte ou de permanence est essentiel dans la gestion de crise, car il permet l'alerte des personnes et services compétents et la mise en place des actions à n'importe quel moment de la journée (si férié ou week-end) et de la nuit.

Les différentes astreintes nécessaires au bon déroulement d'une crise sont les suivantes :

Plan Communal de Sauvegarde de Péone - Valberg

Tableau 2 : Période d’ouverture et astreinte des différents services

1.3. SCHEMA D'ALERTE

La Figure 3 ci-contre présente le schéma d'alerte. Ce schéma est valable pour les risques inondations et mouvements de terrain.

Deux cas d'alerte sont possibles :

- **Alerte liée à une situation météorologique défavorable** pouvant induire un risque d'inondation et/ou de mouvements de terrain.
- **Alerte liée un évènement non prévu** par l'analyse des conditions météo **ou intervenant trop tôt** par rapport aux actions de crise mises en place : par exemple déclenchement d'un glissement de terrain sur une zone habitée avant que les procédures d'évacuation n'aient pu être lancées.

Dans tous les cas, l'alerte doit être transmise **au Directeur des Services Techniques ou son adjoint, ainsi qu'au Maire ou son représentant.**

En période ouvrable, l'alerte est donnée par le personnel des Services Techniques (qui reçoit les bulletins d'alerte météo et contrôle les paramètres indicateurs d'un niveau de risque sur le terrain). Dans le cas d'un évènement non prévu, l'alerte est donnée par un ou des témoins, les pompiers, les gendarmes, et est transmise aux Services Techniques.

En période d'astreinte, c'est directement le Directeur des Services Techniques ou son adjoint qui réceptionnent l'alerte, qui évaluent la situation de risque et qui préviennent les services et acteurs de crise en conséquence.

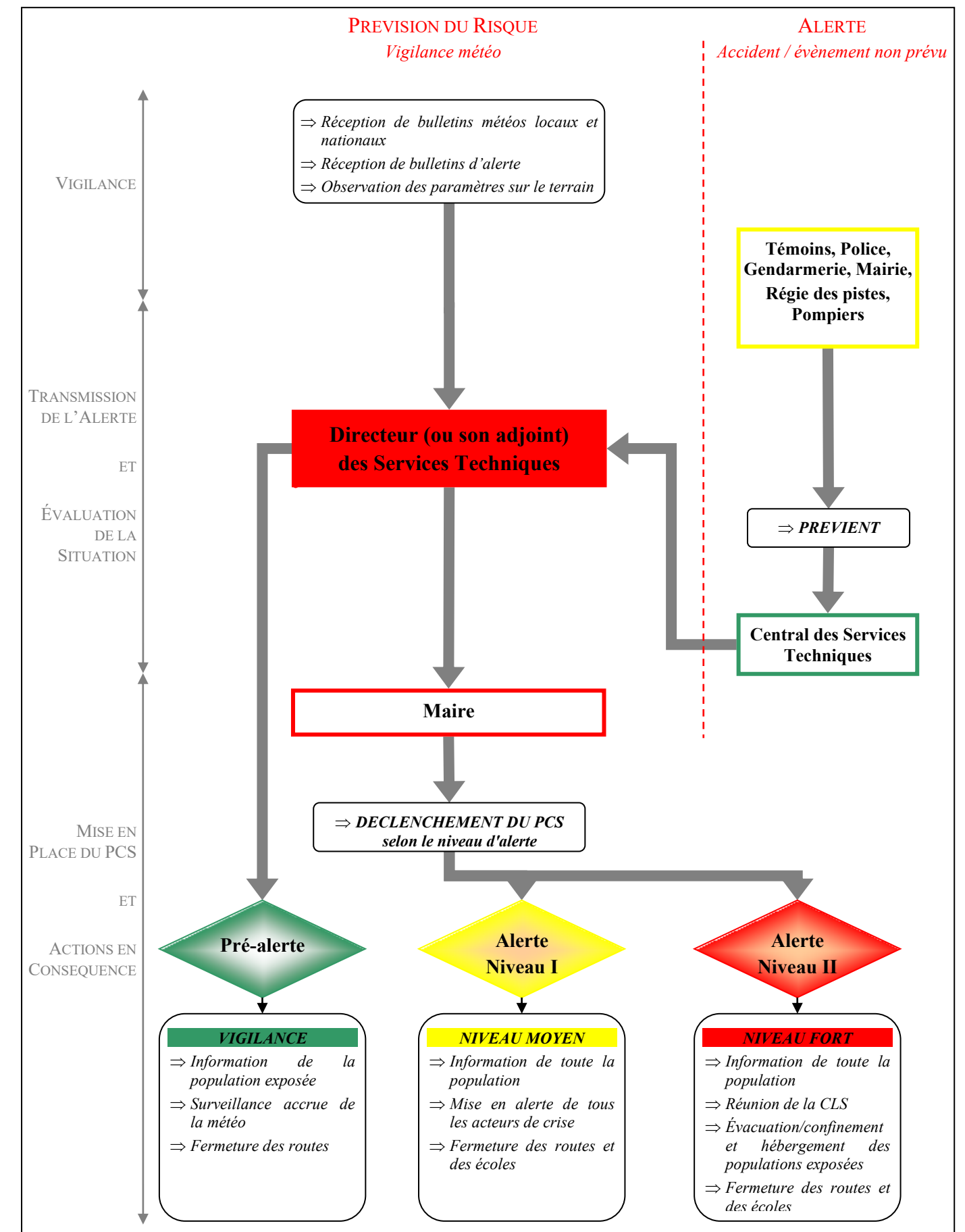


Figure 3 : Schéma de vigilance et d'alerte

1.4. NIVEAUX D’ALERTE ET D’ACTION

Chaque niveau d’alerte est défini par rapport à des conditions météorologiques particulières. Les tableaux ci-dessous donnent les **paramètres indicateurs** définissant chaque niveau d’alerte et récapitulent les **missions à mettre en place**.

Nota : Ces paramètres sont des aides à la décision pour le Directeur des Services Techniques. Ils sont uniquement indicatifs. C’est la confrontation de tous les indices météorologiques et observables qui doivent permettre de prendre les décisions de déclenchement des niveaux.

1.4.1 Les niveaux d’alerte Inondation

Niveaux d’Alerte	Pré-alerte Niveau de vigilance	Niveau I Niveau Moyen	Niveau II Niveau Fort
Paramètres indicateurs	▪ Réception d’un bulletin de vigilance météo ▪ Forte précipitation ▪ Période de fonte des neiges à prendre en considération	▪ Niveau d’eau dans le Tuébi à la moitié de la capacité max du lit ▪ Engrèvement important du lit et des ouvrages ▪ Période de fonte des neiges à prendre en considération	▪ Niveau d’eau dans le Tuébi à 20 – 30 cm sous le niveau supérieur de la berge ▪ Forte précipitation pluvieuse ▪ Engrèvement important du lit et des ouvrages ▪ Période de fonte des neiges à prendre en considération
Phénomène potentiel	▪ Montée du niveau d’eau dans les rivières	▪ Quelques zones potentiellement inondables, notamment le camping par submersion violente au-dessus de la berge ▪ Érosion de berge possible dans les zones peu stables ▪ Fort charriage et risque d’embâcle	▪ Bâtiments inondés dans les zones les plus exposées ▪ Routes submergées à plusieurs endroits. ▪ Érosion de berge possible dans les zones peu stables ▪ Fort charriage et risque d’embâcle
Missions	▪ Mettre en alerte le personnel des Services Techniques. ▪ Diffuser un message pour la mise en place des consignes de sécurité. ▪ Mettre en alerte le camping. ▪ Fermer la piscine. ▪ Surveiller davantage les paramètres climatiques. ▪ Faire des rondes, au minimum toutes les heures, sur les points de contrôle (pont de Péone).	▪ Mettre en alerte le Maire et tous les acteurs de crise. ▪ Avertir la population exposée au risque de la dégradation de la situation. ▪ Informer toute la population de la situation via la radio locale. ▪ Évacuer le camping et mettre en place un hébergement provisoire. ▪ Fermer les routes exposées. ▪ Fermer les écoles. ▪ Intensifier la surveillance météo et augmenter la fréquence des rondes sur les points de contrôle (au minimum toutes les 30 min).	▪ Informer la population et rappeler les consignes de sécurité. ▪ Évacuer la population à risque ou prendre des mesures de confinement dans certaines zones de danger. ▪ Mettre en place une procédure d’hébergement. ▪ Fermer les routes dangereuses (interdiction forte). ▪ Fermer les écoles.

Tableau 3 : Niveaux d’alerte Inondation

1.4.2 Fin d’alerte

La levée des mesures de prévention et de protection doit s’effectuer de façon progressive suivant l’évolution des paramètres climatiques.

Le **Directeur des Services Techniques prend la décision de lever ces mesures**, avec l’appui ou non de la CLS.

Un message indiquant la fin de crise et la levée des consignes de fermeture de routes et de confinement doit être diffusé à l’ensemble de la population via *Radio Oxygène 91.4*

Post-crise

Retour à la normale

- Contrôler et sécuriser les zones sinistrées par la fermeture provisoire de ces zones, puis par la réalisation de travaux d’urgence,
- Informer les personnes évacuées qu’elles peuvent regagner leur habitation, sauf si le lieu a été sinistré ou n’est pas sécurisé. Une aide au relogement temporaire pourra éventuellement être proposée.
- Nettoyer les voiries et les bâtiments publics,
- Entamer les procédures d’indemnisation s’il y a lieu (CATNAT, ...)
- Récupérer le matériel engagé par chaque service,
- Gérer les blessés et les décès en demandant éventuellement une aide extérieur (services départementaux, ...)
- Proposer une aide aux populations sinistrées (travaux, administratif, soutien psychologique, relogement de longue durée...)

2. LES ACTEURS DE CRISE ET LEUR ORGANISATION

2.1. LIEUX DE MISE EN PLACE

■ Le PC Crise

Dès le déclenchement du PCS, un poste de commandement est mis en place à la Mairie – bureau du Maire ou salle du conseil selon le nombre de personnes.

Ce poste est le lieu du suivi administratif de la crise et de la gestion de l'aspect assistance à la population, notamment pour la mise en place d'un hébergement provisoire.

La commission locale de sécurité (CLS) peut se réunir dans ce poste, dans le bureau du Maire pour une CLS restreinte ou dans la salle du conseil pour une CLS complète.

Le PCS, les éventuels autres documents nécessaires et le matériel utile à la gestion d'une crise doivent être également disponibles dans ce lieu.

Une « valise de secours » est disponible dans le vestiaire du Maire. Ce kit contient les éléments utiles en période de crise suivants :

- le PCS, les cartographies et les fiches supports (annuaire, liste de moyens, fiches de suivi pré remplies, ...) associées,
- les clés des salles communales
- les clés des barrières de police
- du matériel de bureau de base

■ Le PC Opérationnel

Les Services Techniques étant l'acteur principal et le premier service susceptible d'intervenir en cas de crise, un poste de commandement opérationnel y est implanté.

L'ensemble des documents nécessaires durant la crise (PCS, cartes, autres plans de secours, ...) sera réuni dans un même bureau, celui du Directeur des Services Techniques, afin de faciliter la prise de position dès le déclenchement du PCS.

Les Services Techniques disposent de toutes les facilités de communication avec la population et les autres personnels de mairie (standard multi-postes, système d'appel en masse, radios).

La réception des alertes météo se fait par ailleurs dans ce service.

A noter que ces lieux sont situés hors zones d'aléa, que ce soit pour les inondations ou les mouvements de terrain.

2.2. ORGANIGRAMME DE CRISE

L'organisation de crise présentée est valable que ce soit pour la gestion d'une crise liée à un risque inondation ou mouvements de terrain.

■ COMMANDEMENT :

Le Maire prend les décisions stratégiques : déclenchement officiel du PCS, émission des éventuels arrêtés d'interdiction, d'évacuation, de réquisition...

Le commandant des opérations est le Directeur des Services Techniques (surveillance et évaluation de la situation, décision des actions à mettre en place, coordination et suivi des opérations sur le terrain).

Le commandement dirige et coordonne les actions de quatre groupes de missions :

■ CELLULE COMMUNICATION :

Communication entre acteur (centralisation des informations) et à la population (personnes exposées au risque, population en général, média).

Responsable : secrétariat des Services Techniques – appui de l'Office du tourisme et de la Mairie pour la communication à la population

■ CELLULE SECURITE :

Secours et Évacuation des personnes sinistrées.

Responsable : Services Techniques – appui des pompiers, de la gendarmerie, de la police municipale et de la CLS.

■ CELLULE LOGISTIQUE :

Mise à disposition des moyens en personnel et en matériel, Fermeture des routes, Réalisation de travaux.

2 Responsables pour chaque service : Services Techniques pour l'ensemble des missions de cette cellule - Régie des Pistes (responsables matériel) pour la gestion de son matériel

■ CELLULE ASSISTANCE A LA POPULATION :

Hébergement provisoire de la population, Approvisionnement en eaux et en nourriture.

Responsable : Directeur de l'Office du tourisme – appui de la Mairie, des Services Techniques et du centre médical

Le commandant des opérations de secours commande directement à chacune de ces cellules, en relation étroite avec le Maire. Il intervient par contre très peu dans les missions d'assistance à la population. Cette dernière mission est essentiellement gérée par le Directeur de l'Office du tourisme, le Maire, et le DGS.

L'ensemble des opérations se fait en lien direct avec le Poste de Commandement Inter-Services de la Préfecture 06, du déclenchement du PCS à la levée du dispositif.

L'organigramme ci-dessous présente de façon synthétique l'organigramme de crise.

2.3. RÔLE DE CHAQUE SERVICE

Le rôle de chacun des acteurs de crises est repris dans le tableau ci-dessous.

Nota : Les couleurs des missions représentent l'appartenance à un groupe de mission, telles que définie dans l'organigramme de crise précédent. Le numéro de fiche indiqué dans le tableau correspond au numéro des *Fiches Missions* disponibles dans le *Livret Opérationnel*.

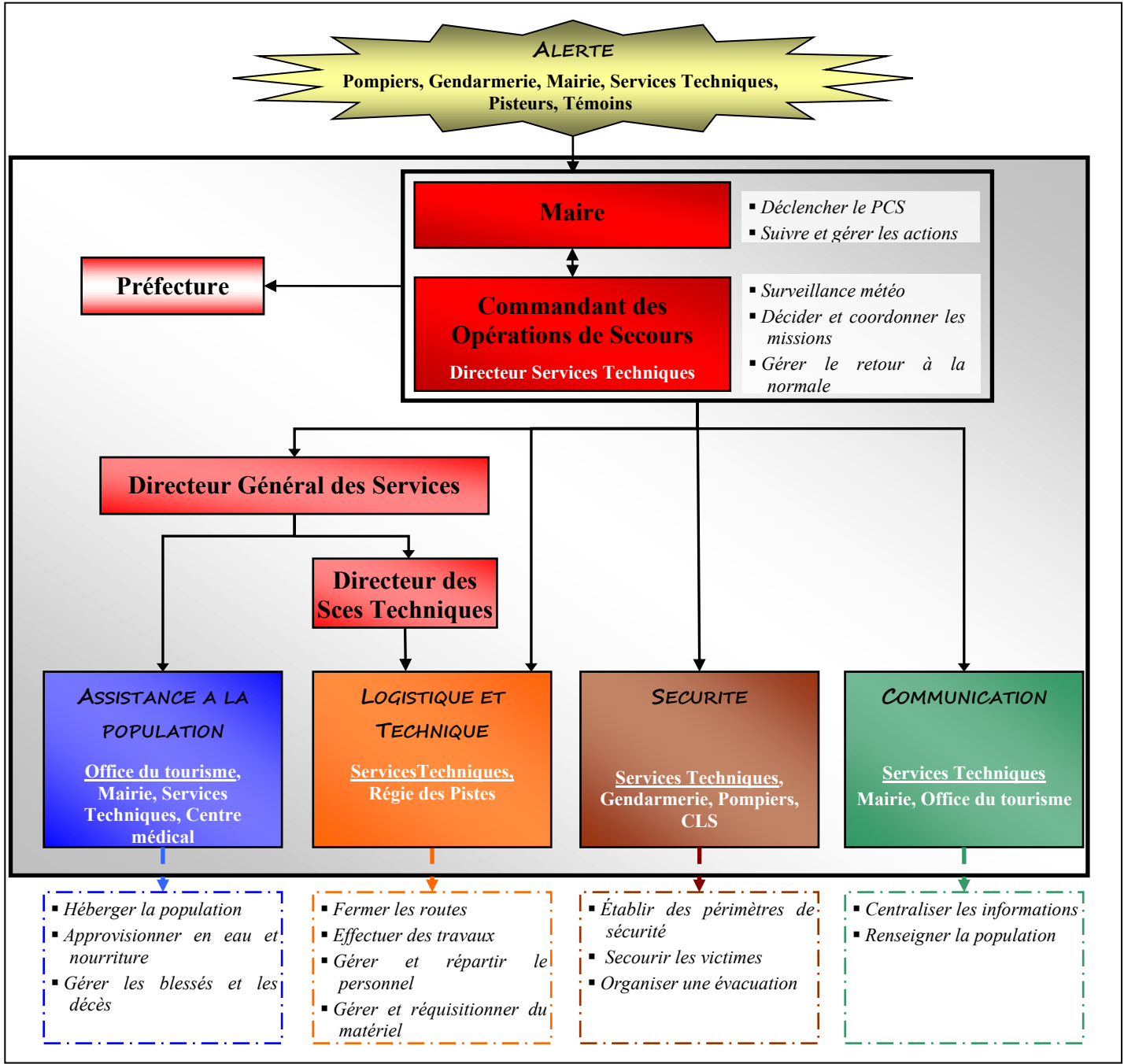


Figure 4 : Organigramme de crise

ROLE DES DIFFERENTS ACTEURS DURANT LA CRISE

Fiches	Actions à réaliser	Mairie						Office Tourisme	Divers					
		Maire et adjoint	DST et adjoint	DGS	Secrétariat	Responsables du matériel	Personnel de Maire	Directeur	Personnel de l' OT	Radio	Centres médicaux - Samu	Commandant Gendarmerie	Chef pompier	Responsables de la Régie des Pistes
Fiche n°1	Déclencher le PCS	x												
Fiche n°1	Diriger les opérations	x	x	x										
Fiche n°2	Activation des cellules	x	x	x										
Fiche n°2	Secrétariat		x		x		x							
Fiche n°15	Surveillance météo		x											
Fiche n°3	Approvisionnement en eau			x			x	x	x					
Fiche n°3	Approvisionnement en nourritures			x			x	x	x					
Fiche n°4	Héberger et accueillir la population			x			x	x	x		x			
Fiche n°5	Communication		x											
Fiche n°6	Alerter la population		x		x					x				
Fiche n°6	Renseigner la population				x				x	x				
Fiche n°7	Fermer les routes		x	x								x		
Fiche n°8	Travaux à réaliser		x											
Fiche n°8	État des infrastructures		x											
Fiche n°9	Gestion du personnel		x	x	x	x								x
Fiche n°10	Gestion du matériel		x	x	x	x								x
Fiche n°10	Réquisition de matériel		x	x	x									x
Fiche n°11	Mise en place de périmètre de sécurité		x									x		
Fiche n°12	Recherche des victimes		x									x	x	
Fiche n°12	Assistance aux victimes		x								x		x	
Fiche n°13	Confinement		x											
Fiche n°14	Évacuation		x									x		
Fiche n°16	Gestion des blessés et des décès		x								x	x	x	
Fiche n°17	Levée du PCS	x												
Fiche n°17	Retour à la normale	x	x	x										

Tableau 4 : Rôle des différents acteurs de crise

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS A MENER
A TOUS LES STADES D’UNE CRISE

	AVANT LA CRISE	PENDANT LA CRISE	APRES LA CRISE
ALERTER LA POPULATION	▪ Signaler le danger ▪ Donner les consignes à la population ▪ Définir le message d'alerte	▪ Déclencher l'alerte ▪ Diffuser les consignes de sécurité	▪ Diffuser la fin de l'alerte ▪ Faire un état des lieux des biens publics et privés
INFORMER LES AUTORITES	▪ Signaler la pré-alerte	▪ Signaler le déclenchement du PCS en Préfecture ▪ Informer des points forts de la crise	▪ Informer la Préfecture de la levée du PCS ▪ Établir un bilan à présenter en Préfecture
GERER LA CRISE	▪ Évaluer les moyens humains et matériels ▪ Diffuser les ordres de missions ▪ Nommer les responsables ▪ Diffuser les documents opérationnels aux responsables	▪ Déclencher le PCS ▪ Diffuser les consignes aux responsables ▪ Centraliser toutes les informations	▪ Désactiver la Cellule de crise ▪ Maintenir une cellule de surveillance ▪ Créer des cellules de gestion post crise si besoin ▪ Faire une réunion pour connaître les points positifs et les points négatifs de la gestion de crise ▪ Enregistrer le retour d'expérience
OPERATIONS DE SECOURS	▪ Avertir les services de secours de l'éventuel déclenchement du PCS ▪ Recenser les moyens techniques et matériels disponibles	▪ Mettre en place des lieux d'accueils pour les populations et les victimes	▪ Informer les différents services de la fin de la crise ▪ Maintenir un service d'assistance aux victimes ▪ Vérifier l'efficacité des différents services
INFORMER LA POPULATION	▪ Identifier les risques ▪ Diffuser les consignes à la population en fonction des risques identifiés	▪ Informer les populations des comportements à adopter ▪ Informer les ERP sur les consignes à suivre ▪ S'assurer que l'information à bien était diffusée	▪ Informer la population de la fin de la crise ▪ Vérifier l'efficacité de la diffusion des informations durant la crise

Tableau 5 : Missions à différents stades de crise

2.4. COMMUNICATION ENTRE ACTEURS DE CRISE

Dans une gestion de crise, il est essentiel que la communication entre les différents acteurs soit la plus facile possible, afin d'éviter toute confusion et incompréhension. A Péone/Valberg, le système de communication doit être d'autant plus efficace que les différents intervenants ne se regroupent pas forcément dans un même lieu pour organiser les actions (Péone et Valberg) et sont amenés à se déplacer hors de ces lieux de réunion.

▪ Centralisation des informations

En période de crise, **toutes les informations doivent être centralisées aux Services Techniques**. Les acteurs de crise peuvent joindre directement ce service en téléphonant au standard (fonctionnement de ce standard décrit au paragraphe suivant – 3.2-*Central d'information*). Ils doivent si possible faire **un rapport régulier** de la situation au Directeur des Services Techniques.

▪ Utilisation des radios Pistes et Sécurité

Les différents services de la commune utilisent **des radios pour la communication entre personnels**.

Le système fonctionne avec deux relais 150 Mhz et liés par un relais 400Mhz. Il n'y a donc pas de zones d'ombre. Si l'un des relais tombe en panne, il existe un relais de secours. Plusieurs fréquences sont utilisées : une fréquence relais, une fréquence secours, une fréquence mono (de poste à poste).

Chaque service disposant de radios peut accéder à l'une ou l'autre fréquence (selon certaines autorisations). En temps de crise, ce système est un atout pour donner des informations importantes ou des ordres rapidement.

Les services disposant de radio sont les suivants :

- **Sces Techniques**
- **Dragons**
- **Gendarmerie**

3. L'ALERTE ET L'INFORMATION DE LA POPULATION

Le **Services Techniques, et notamment le personnel du secrétariat**, est responsable de cette mission spécifique de communication à la population.

3.1. ALERTE DES PERSONNES EXPOSEES AUX RISQUES INONDATION

Un **message modulé** en fonction du niveau de risques ou selon le secteur potentiellement touché est envoyé.

Ce message concerne en général :

- la mise en place des consignes de sécurité par bâtiment
- la fermeture aux piétons et / ou aux voitures de certaines routes
- l'imminence d'une évacuation des bâtiments

Ces messages peuvent s'appuyer sur le modèle ci-dessous (repris dans *la fiche support n°19* présentée dans le *Livret Opérationnel*) :

MESSAGES « INONDATION »

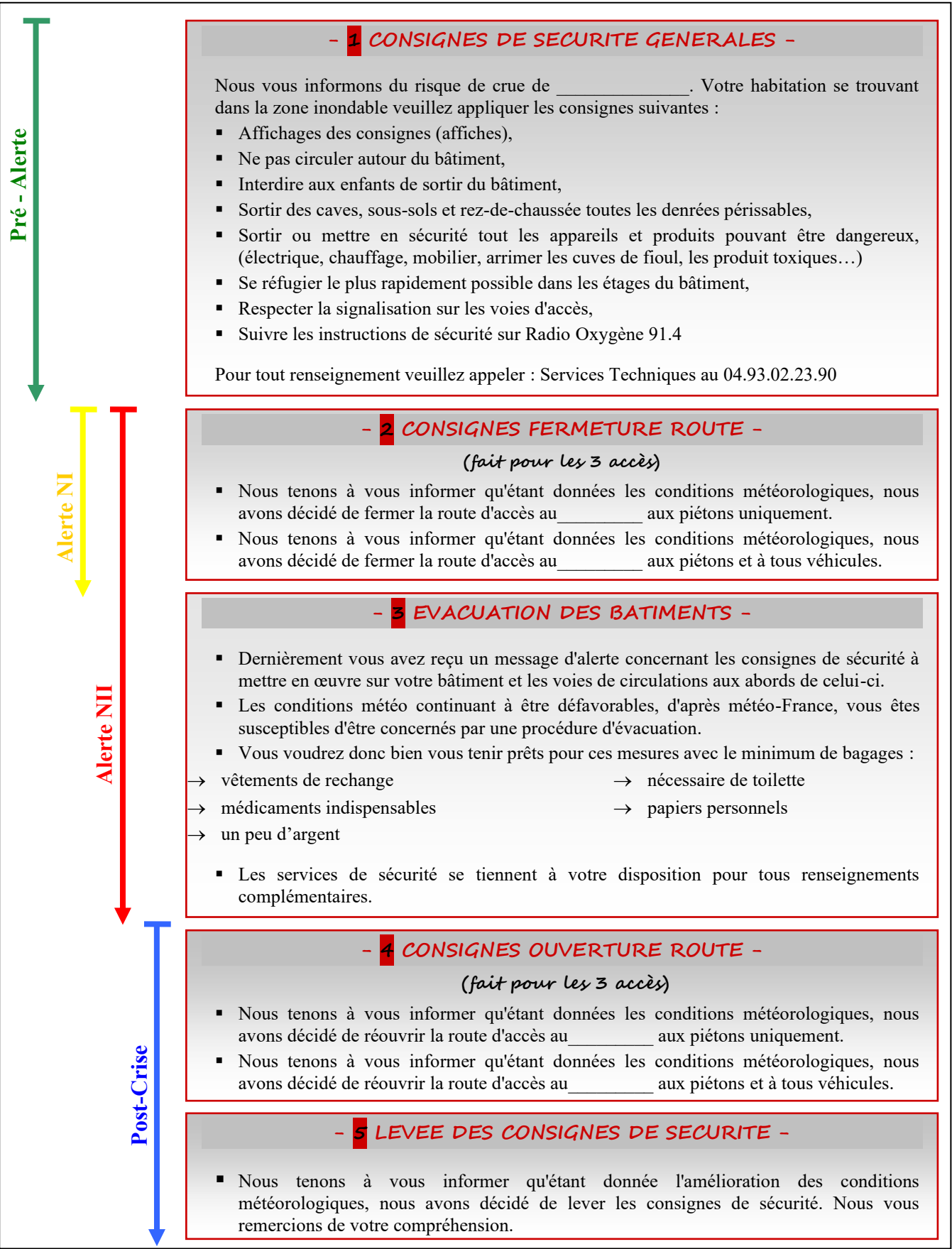


Figure 5 : Messages diffusés selon le moment de crise (risque Inondation)

Ces messages doivent être diffusés en **Français** et au minimum en **Anglais**.

L'alerte peut être **ciblée à un ou plusieurs secteurs** préalablement définis (qui reprennent le découpage décrit au paragraphe *Chapitre 2 - 2. Découpage en Secteur*).

La liste de ces personnes contacts est établie et mise à jour par le Services Techniques. Elle est entérinée par le C.L.S.

La décision d'alerte des populations exposées et le contenu des messages diffusés est faite par le Directeur des Services Techniques.

Trois relances d'appel sont faites. Un **retour d'appel** permet de savoir si les personnes destinataires ont bien reçu le message. Dans le cas où aucune réponse n'est obtenue, **une équipe peut se rendre sur place** pour vérifier la bonne mise en place des consignes de sécurité.

3.2. DIFFUSION DES INFORMATIONS A LA POPULATION

En période de crise, la population non exposée au risque est également informée de la situation. Quatre moyens sont mis en place dans cet objectif :

- **La diffusion de messages par la radio locale : *Radio Oxygène 91.4***

Les messages diffusés à la radio sont du même type que celui détaillé ci-dessus (figure 5). Ils peuvent aussi être complétés par des messages de prévention et/ ou de protection.

La décision de diffusion de ces messages revient au Directeur des Services Techniques.

- **La mise en place d'un central d'information**

Le standard des Services Techniques est organisé en central d'information en période de crise. Il est géré par les secrétaires du service.

La population souhaitant avoir des informations sur la situation doit appeler aux numéros suivants :

04 93 02 23 90

Ce numéro devra être diffusé à la population par les autres services de la Mairie.

Le standard fonctionne avec **3 lignes entrantes et sortantes** et **3 lignes entrantes supplémentaires** pour réceptionner les appels.

Les secrétaires des Services Techniques peuvent répondre et donner des informations s'il s'agit de la population, soit aiguiller vers les bons interlocuteurs s'il s'agit d'un acteur de crise.

Les informations diffusées sont décidées avec le Directeur des Services Techniques et sont très sommaires : elles concernent essentiellement les consignes de sécurité à respecter.

- **La mise en place d'une équipe d'accueil de la population**

L'Office du Tourisme reste également en veille pour accueillir toute personne sollicitant un renseignement (une ou deux personnes à l'accueil).

Les informations à diffuser sont données par les Services Techniques. Elles sont les mêmes que précédemment.

- **La communication aux médias**

Lors d'une crise majeure, la communication aux médias doit être encadrée pour éviter les informations inexacts et mensongères. **Seul le Directeur des Services Techniques** est chargé de cette communication.

4. LA MISE EN SECURITE DES SITES EXPOSES

En cas de situation dangereuse, les routes peuvent être fermées de façon progressive aux piétons et/ou aux voitures. Cette procédure permet d'une part de gérer la circulation dans la station et l'accès aux parkings et libérer ainsi l'accès pour les équipes d'intervention et d'autre part de bloquer l'accès à des sites très exposés aux inondations ou aux mouvements de terrain.

La fermeture des routes nécessite :

- **l'envoi de messages d'information** à toute la population et notamment à la population dans des hameaux isolés.
- la mise en place de **panneaux de signalisation clignotant en des points stratégiques** indiquant la fermeture de la route.

En cas de dégradation forte de la situation climatique, la fermeture des routes peut se faire de façon ferme par l'installation de tas de neige en travers de la route (en hiver).

Les points de fermeture des routes permettent aussi de gérer l'accès aux parkings.

La décision de fermeture et de réouverture des routes est prise par le **Directeur des Services Techniques (ou son adjoint)**.

Les Services Techniques peuvent demander l'appui de la Police municipale ou de la Gendarmerie pour fermer les routes.

5. L'ÉVACUATION ET L'HEBERGEMENT PROVISOIRE

5.1. LA PROCEDURE D'ÉVACUATION

Lorsque les conditions météorologiques se dégradent, une procédure d'évacuation des habitations les plus exposées peut être lancée (**niveau d'alerte III**).

La décision d'évacuation revient au **Directeur des Services Techniques (ou son adjoint)**, après avis de la **CLS**.

1. Un **message** est dans un premier temps envoyé aux bâtiments concernés par l'évacuation pour prévenir qu'une évacuation est imminente.
2. Une **équipe de secouristes se rend sur la zone** à évacuer avec un ou plusieurs véhicules permettant d'accueillir simultanément un maximum de personnes.
Les Services Techniques **seront renseignés préalablement** auprès des personnes contacts des bâtiments pour évaluer le nombre de personnes à évacuer.
Un **représentant de la mairie** accompagne chacune des opérations afin de s'assurer du bon déroulement de l'évacuation, notamment au cas où certaines personnes souhaiteraient rester sur place.
3. Les personnes évacuées sont emmenées **dans la salle d'accueil désignée par le Maire et le Directeur de l'Office du Tourisme**.

Les secouristes, responsables de l'évacuation, sont **en relation permanente** (par radio essentiellement) avec les **Services Techniques**, qui gèrent cette évacuation et s'assurent de son bon déroulement. Ceux-ci les informent des décisions prises par **l'Office du Tourisme**, responsable de l'hébergement provisoire.

5.2. LA PRISE EN CHARGE DES EVACUES

Dès qu'une procédure d'évacuation est imminente, le Directeur des Services Techniques **prévient** le maire, le DGS et le Directeur de l'Office du tourisme afin **qu'un dispositif d'accueil adapté** soit mis en place.

Le responsable de l'accueil et de l'hébergement temporaire en période de crise est le Directeur de l'Office du tourisme.

▪ Sélection et ouverture des Salles d'accueil

L'accueil de la population évacuée peut se faire dans **des salles communales**, à savoir par ordre de priorité :

1. Maison Valbergane
2. Espace Mounier
3. École des Neiges
4. École communale
5. Centre administratif
6. Mairie de Péone

Au total, **1 540 personnes** peuvent être relogées de façon temporaire dans les salles communales.

Le choix de l'une de ces salles communales dépend :

- du nombre de personnes évacuées,
- de la proximité de la salle par rapport à la zone évacuée
- de l'exposition au risque de la salle.

Les **clés** de ces salles sont disponibles au local des **Services Techniques, dans le bureau du chef du Service Bâtiment et à la Mairie « valise de secours » dans le vestiaire du maire.**

La personne ouvrant la salle doit s'assurer **du bon fonctionnement des installations** (sanitaire, chauffage, ...) et vérifier **la disponibilité de matériels** tels que chaises, matelas ou lit d'appoint.

La liste du matériel disponible dans les locaux, dans les salles d'accueil, et les Services Techniques est donnée dans la *Fiche support n°7-Liste du matériel communal stocké aux services techniques du Livret Opérationnel*.

Le Directeur de l'Office du tourisme, avec l'appui du Maire, peut également ordonner la **réquisition d'hôtels**, si la place disponible n'est pas suffisante pour recevoir toutes les personnes évacuées.

La liste des hôtels réquisitionnables est donnée dans le *Fiche support n°13-Moyens d'accueil du Livret Opérationnel*.

▪ Mise en place d'une équipe d'accueil

Une **équipe d'accueil** sera mise en place dans les salles communales pour réceptionner les sinistrés.

Les missions de cette équipe sont les suivantes :

- assurer le **recensement des personnes accueillies** et vérifier ainsi en temps réel la capacité restante de la salle (possibilité d'utiliser la fiche type fournie en *Fiche support n°18 du Livret Opérationnel*)
- connaître **les besoins des personnes** (médicaments, soin, ...),
- définir les **besoins en matériels et personnel** pour gérer efficacement les évacués

L'appui d'une **équipe médicalisée** (médecin et infirmière de la station, pompiers, ...) peut être sollicité le cas échéant.

▪ Organisation de la restauration

Selon le moment de l'évacuation et la durée de la crise, la Mairie prévoit également de **restaurer les personnes sinistrées**.

Cette restauration est au minimum : distribution de boissons chaudes ou froides selon la période, distribution d'eau, lait pour bébé.

Un **stock d'eau** est disponible dans les locaux de l'école

Par ailleurs, dans le cas où la commune ne disposerait pas de suffisamment de denrées alimentaires, une **réquisition dans les restaurants et les supermarchés de la station** peut être faite. La liste des magasins est donnée dans la *Fiche support n°12 du Livret Opérationnel*.

6. LES MOYENS DE PEONE - VALBERG

6.1. LES MOYENS COMMUNAUX

La commune de Péone - Valberg dispose d'un certain nombre de moyens utiles en période de crise.

Ces moyens matériels et humains sont regroupés en catégorie en fonction de leur usage :

- **Moyens de secours** : matériels de premiers secours, ...
- **Moyens logistiques** : gros engins de travaux ou matériels plus légers tel que panneaux d'indication, matériel pour travaux, pompes, quincaillerie...
- **Moyens d'approvisionnement** en eau et en denrées de première nécessité
- **Moyens d'accueil** : lieux d'hébergement et matériel de couchage notamment
- **Moyens énergétiques** : carburants, groupes électrogènes

Les **Services Techniques** dispose de beaucoup de ces matériels.

La liste des moyens matériels et humains est donnée dans les *fiches support* du *Livret opérationnel* (moyens matériels : *Fiches support n°7 et 8* ; moyens humains : *Fiche support n°9*).

La régie des Pistes de Valberg peut être amenée à mettre à disposition des Services Techniques ses matériels, notamment des moyens logistiques (engins de travaux et matériels), des moyens de transport, du matériel pour l'accueil des sinistrés. Le personnel du service peut être sollicité pour les opérations de fermetures de routes et pour tout aspect logistique (ouverture des salles d'hébergement, ...).

(moyens matériels : *Fiches support n°4 et 5* ; moyens humains : *Fiche support n°9*)

Des **réservoirs d'essence et de fioul** permettent de subvenir au besoin de la commune : **39 500l de fioul traité antigel**. Ce stock utilisé, en temps normal pour les chenillettes et les engins, peut servir à l'alimentation des chaudières en cas de besoin (cas d'isolement complet de la station notamment).

A noter que les stocks de fioul de chaudières dans les bâtiments de la station permettraient de tenir **2 mois en début de saison et 1 mois en milieu de saison**.

6.2. LES MOYENS PRIVES

Le **centre de secours des pompiers** dispose également de matériels, gérés de façon autonome par rapport à la commune : L'équipe de volontaires présents en permanence à Péone - Valberg – comporte, des spécialistes de la gestion du feu et des secours, Cette équipe peut être étoffée très rapidement selon les besoins en effectif et selon les besoins en compétences particulières (spécialiste montagne, spéléo-secouriste, ...) par les autres centres pompiers de la région

Les pompiers peuvent être mobilisés en cas de crise inondation ou mouvements de terrain à la demande des Services Techniques.

Des moyens privés peuvent être utilisés exceptionnellement en période de crise. Ces moyens concernent essentiellement les catégories suivantes :

- **Secours** : médecins *pour l'administration de soins aux sinistrés et l'accueil psychologique*
- **Approvisionnement** : magasin de gros et restaurants
- **Hébergement** : hôtels *en cas de dépassement de la capacité d'accueil des salles communales*

Ces moyens privés pourront faire l'objet d'une **procédure de réquisition**, ordonnée par le Maire sous couvert de ses pouvoirs de police.

La commune peut également faire appel à des intervenants extérieurs. Cette procédure intervient essentiellement en fin de crise pour la réalisation de travaux dans l'urgence ou l'approvisionnement en matériel ou denrées alimentaires. Dans ce cas, une **procédure d'appel d'offre d'urgence** peut être lancée, permettant de faciliter et d'accélérer le choix du prestataire.

CHAPITRE 4

VIE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

1. MODALITE DE MISE A JOUR

Le Plan Communal de Sauvegarde n'est pas figé. Il doit être vivant et le service qui en a la responsabilité se doit de le mettre à jour régulièrement.

Les Services Techniques, et les Services de la Commune seront en charge de cette mise à jour, étant donné leur rôle principal lors d'une gestion de crise et leur expérience en matière de risques naturels.

Cette mise à jour se fera de préférence hors période d'affluence et de risque, pour une meilleure gestion des informations.

Les contrôles à faire concernent :

- la liste, le nombre et les affectations du personnel communal, des acteurs de crise,
- les changements de direction,
- la mise à jour des moyens disponibles
- la mise à jour des zones de danger (notamment pour la prise en compte de nouveaux bâtiments)

La mise à jour complète des documents devra être faite au minimum **une fois tous les deux ans**, ainsi que l'outil informatique.

Le contenu du PCS pourra être enrichi et amélioré en tant que de besoin en fonction des retours d'expériences post-crise qu'il est impératif d'effectuer.

Le PCS devra être **contrôlé** et éventuellement modifié **après chaque crise**.

Chaque modification du PCS devra faire l'objet d'une communication auprès de tous les acteurs de crise et les destinataires de la liste de diffusion. Une copie du PCS modifié (ou des pages modifiées) devra leur être envoyé.

ANNEXE

GLOSSAIRE
LISTE DES AGENTS COMMUNAUX
HISTORIQUES DES ÉVÉNEMENTS

GLOSSAIRE

ADSP	Association nationale des Directeurs de pistes et de la sécurité de stations de sports d’hiver
CIRCOSC	Centre Interrégional de Coordination Opérationnelle de la Sécurité Civile
CLS	Commission Locale de Sécurité
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d’Incendie et de Secours
COG	Centre Opérationnel de la Gendarmerie
COGIC	Centre Opérationnel de Gestion interministérielle de crise
COS	Commandant des Opérations de Secours
CRM	Centre de Regroupement des moyens
CSP	Centre de Secours Principal
DDAF	Direction Départementale de l’Agriculture et de la Forêt
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique (Police Nationale)
DDSV	Direction Départementale des Services Vétérinaires
DGS	Directeur Général des Services
DRE	Direction Régionale de L’équipement
DIR	Direction Interrégionale des Routes
DIREN	Direction Régionale de l’Environnement
DOS	Directeur des Opérations de Secours
DRIRE	Direction régionale de l’Industrie de la Recherche et de l’Environnement
DST	Directeur des Services Techniques
FM	Fiche Mission
FS	Fiche Support
GRIMP	Groupe de Reconnaissance et d’Intervention en Milieux Périlleux
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PC	Poste de Commandement
PCA	Poste de Commandement Avancé
PCO	Poste de Commandement Opérationnel
PCS	Plan Communale de Sauvegarde
PLU	Plan Local d’Urbanisme
PM	Police Municipale
PMA	Poste Médicale Avancé
POS	Plan d’Occupation des Sols
PPR	Plan de Prévision des Risques
PPRN	Plan de prévision des Risques naturels : Inondation et Mouvements de terrains
SDIS	Service Départemental d’Incendie et de Secours
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
VSAB	Véhicule de Secours aux Asphyxiés et Blessés
VSAB	Véhicule de Secours et d’Assistance aux Victimes

LISTE DES AGENTS COMMUNAUX

TABLEAU RECAPITULATIF DU PERSONNEL DE LA COMMUNE

Arrêté en mai 2017

Maire et Président	M. Charles-Ange GINESY
Directeur des Ressources Humaines	Mme Carole CASANOVA
Directeur Général de Services	Poste vacant
Directeur des Services Techniques (DST)	M. Philippe LEGRAND
Sous-Directeur des Services Techniques	M. Christophe SARRASIN
Responsable d'équipe	M. Eric ALLEGRET
Secrétaire Général de la Mairie de Péone	M. Jean Claude BAUDIN
Dragons	M. Christian FRISETTI
Secrétaire Général du Syndicat Mixte de Valberg	Poste vacant
Secrétaire Général du syndicat intercommunal de Valberg	Mme. Carole CASANOVA
Office du Tourisme	Mme. Oriane MATHIAUD
Crèche	Mme. Amélie MATHIAUD

Tableau 6 : Liste des personnels des services communaux

HISTORIQUES DES ÉVENEMENTS

Historique des inondations :

Date	Description	Secteur
28/04/1861	Crue du Tuébi. La digue ainsi que la culée gauche du pont sur le Tuébi a été en partie détruite.	Pont sur le Tuébi
11/06/1863	Erosion de berges Une partie de la digue a été emportée en rive gauche	Amont de la passerelle, sur le Tuébi, en face du village
26/10/1886	Crue du Réal, érosion de berges. Dépôt de matériaux à la confluence Tuébi-Réal. Le Réal se jetait perpendiculairement au Tuébi. La digue en rive gauche en amont du village a été détruite.	Rive gauche du Tuébi
1890	Crue du Tuébi, érosion de berges. Destruction d'une partie de la digue, elle est emportée sur 22 mètres. Des champs ont également été emportés.	Rive gauche du Tuébi
12/06/1899	Crue du Tuébi. Dommages au chemin n°29.	Le Tuébi
Printemps 1920	Crue du Tuébi. Destruction d'une digue.	Le Tuébi
1920	Crue du Réal. Lave provoquant des dégâts sur les prairies.	Le Réal
11/1926	Erosion de berges. Le torrent emporte un hectare de pré.	Péone
1934 -1935	Crue du Tuébi. Le Tuébi a franchi la digue en rive gauche en amont du village et a envahi une partie des champs et des terrains cultivés.	Entre le tunnel et l'endroit ou la digue domine le chemin de Péone à Roya sur le Tuébi
10/09/1935	Crue du Réal. Orage intense qui a provoqué le remplissage des fouilles d'un barrage en construction (barrage n03 ou 4).	Le Réal
Été 1937	Crue du Réal. Succession de crues pendant la construction du contre-barrage 1 provoquant le remplissage des fouilles.	Le Réal
30/09/1938	Érosion de berges. Éboulement de la berge en rive droite au niveau du barrage V et une partie de l'aile était menacée.	Le Réal
28/08/1947	Dépôt de matériaux. Comblement du Tuébi et du Réal, sur son parcours dans le reboisement.	Le Réal et le Tuébi
08/1952	Crue du Tuébi. Lave. Barrage G emporté par une crue.	

11-12/1954	Crue du Tuébi. Le Tuébi a affouillé une partie de la digue (rive gauche) protégeant le C.D. 61. La passerelle du hameau des Baumettes a été emportée.	Le Tuébi (digue protégeant le CD61)
14/06/1957	Crue du Tuébi. Le mois de juin a été un mois particulièrement pluvieux. Estimation des pluies à 600 mm en une semaine au moins sur les hauts bassins.	Le Tuébi
14/07/1959	Crue du Réal. Dégâts sur les constructions des barrages.	Le Réal
24/07/1964	Crue du Tuébi. Le contre-barrage n01 est affouillé sur 1,5 m de hauteur et des blocs d'environ 2 m3 sont restés en suspension sur la cuvette.	Le Tuébi
26/04/1966	Dépôt de matériaux-embâcle Formation d'un embâcle sous le Col de Crous qui aurait cédé dans la matinée du 27 avril provoquant une crue dans le Tuébi. Un ouvrage a été fissuré.	Col de Crous
29/08/1968	Crue du Réal. Le torrent a débordé sur l'aile gauche du barrage n03, le passage à gué est impraticable, dégâts sur le contre-barrage de l'ouvrage n02 (1955) et les gabions protégeant le mur de l'aile droite du contre-barrage de l'ouvrage de 1967 ont été emportés.	Le Réal
29/08/1968	Crue du Tuébi. Le contre-barrage F a été affouillé par la crue.	Le Tuébi
01/11/1968	Crue du Tuébi. Affouillement du contre-barrage F.	Le Tuébi
03/06/1971	Crue du Réal. Une lave s'est produite sur le Réal. Elle s'est arrêtée en amont du radier.	Le Réal
15/09/1975	Crue du Tuébi. Piste d'accès à un barrage a été coupée et éboulée.	Le Tuébi
29/08/1976	Crue du Réal Le chantier du barrage n06 est enfoui sous une lave torrentielle.	Le Réal
16/10/1979	Crue du Tuébi. Dégâts sur les ouvrages RTM : pierres de couronnement de cuvettes emportées, ailes en béton cassées, destruction de mur de soutènement de rive, affouillement important de berges avec risque de contournement de 2 barrages.	Le Tuébi
26-27/07/1981	Crue du Tuébi. Lave torrentielle. Dépôts de matériaux après la crue au niveau du barrage G. Le niveau du lit en amont du tunnel est monté. Aux barrages B1, D et E, la lave a complètement utilisée la cuvette et a débordé (présence de boue sur la partie horizontale des ailes)	Le Tuébi
10/1981	Crue du Tuébi. Dépôt de matériaux dans le lit du torrent.	Le Tuébi
11/07/1983	Crue du Tuébi. Une dizaine de blocs (de 1 à 2 m3) se sont arrêtés sur la cuvette du barrage C1 et l'aile a été submergée par la lave. Au contre-barrage D1, la pierre de couronnement a été enlevée. Au barrage D, la lave est passée sur l'aile rive droite.	Le Tuébi

Plan Communal de Sauvegarde de Péone - Valberg

19/09/1984	Crue du Tuébi. Erosion de berge. Eroulement de la berge au barrage H.	Le Tuébi
09/1985	Crue du Tuébi. Lave.	Le Tuébi
07/1986	Crue du Tuébi. Dégâts sur les ouvrages. Barrage C : pierres de couronnement emportées, barrage D : couronnement ébréché et barrage H :la lave est passée sur la totalité de la longueur de l'ouvrage avec formation d'un embâcle. Le gué des Baumettes et "de la cabine" sont impraticable. Les matériaux se sont déposés en aval du barrage A, jusqu'au pont de Péone.	Le Tuébi
14/05/1988	Dépôt de matériaux. Le gué est impraticable.	Le Réal
06/08/1988	Érosion de berges/dépôts de matériaux. La lave est partie de l'aval du barrage H et s'est arrêtée à la confluence avec l'Aygue Blanche. La berge rive gauche entre le barrage C' et D est affouillée.	Le Tuébi
11/07/1989	Crue du Réal. La lave a comblé le passage sous la passerelle à l'aval du passage à gué de la piste des Chardonniers.	Le Réal
08/1990	Crue du Tuébi. Lave.	Le Tuébi
01/07/1993	Crue du Tuébi. Dépôts de matériaux en amont du pont de Péone.	Le Tuébi
17/10/1994	Crue du Réal. Lave. Engravement du passage à gué sur la route d'Alliège.	Le Réal
20/10/1994	Crue du Réal. Engravement du passage à gué sur la route d'Alliège.	Le Réal
05-06/11/1994	Crue du Tuébi. Dépôts, érosion de berge, embâcle. Cette crue a créé de nombreux phénomènes d’érosion de berges le long de son cours. Ces crues ont endommagé la route D29 en aval de Péone et la route D28 à Beuil. Ce n’était pas un phénomène limité à la commune, mais global sur plusieurs communes du département. La route D2202 a également été fortement endommagée. Le repère de crue n'a pas été utilisé car il s'agissait de crues torrentielles, qui n'ont pas une hauteur d'eau spécifique. Les torrents ont tapé dans les berges et ont endommagé les routes. Il n'y a pas eu de maison endommagée ni de victime. Affouillement de la demi-chaussée puis jusqu'à la limite de la chaussée.	En aval de Péone, sur le Tuébi
05 - 06/11/1994	Crue de la Lavanche. Erosion de berge. Dépôt de matériaux-embâcle.	Le Parc croisement Tuébi- La Lavanche
05 - 06/11/1994	Érosion de berges. Le torrent a emporté le terrain d'un particulier.	Le Tuébi
05 - 06/11/1994	Érosion de berges / dépôts de matériaux.	La Charrière croisement Tuébi-Réal

05 - 06/11/1994	Érosion de berges.	La Baumette croisement La Surde-Tuébi
05 - 06/11/1994	Érosion de berges. Érosion de berges sur 100 m. Une partie d'un pré a été emportée en rive gauche.	Le Parc La Lavanche
05/1995	Érosion de berges. Le torrent vient frapper et détériorer les prés du lieu-dit "La Sourde" et le passage menant sur le lieu-dit "Farodet". Affouillement du contre-barrage Y dans le Tuébi.	La Baumette
08/1997	Crue du Tuébi.	Le Tuébi
10/06/1998	Crue du Tuébi. Lave torrentielle Le passage à gué au niveau du barrage B est recouvert. La lave torrentielle s’est arrêtée au niveau de la passerelle. Affouillement sur le contre-barrage Y.	Le Tuébi
2002	Érosion de berges. Érosion de berges ayant emportées une partie de la RD 61 en amont du tunnel.	Le Tuébi
08/07/2004	Crue du Tuébi. Lave torrentielle Le passage à gué au niveau du barrage B est recouvert. La lave torrentielle s’est arrêtée avant la passerelle. Dépôts de matériaux en amont du pont de Péone. Dépôt d’une lave torrentielle en aval du pont de Péone. La lave torrentielle a atteint le pont au niveau du village.	Le Tuébi
08/07/2004	Crue du Réal. La lave s'est arrêtée en amont du radier.	Le Réal
08/07/2004	Crue du Rinier Lave torrentielle Le passage à gué au niveau du barrage B est recouvert. La lave torrentielle s’est arrêtée avant la passerelle. Dépôts de matériaux sur le passage à gué	Le Rinier

Tableau 7 : Références historiques relatives aux inondations

Historique des mouvements de terrain :

Date	Description	Secteur
1920-1930	Glissement de terrain survenu dans les années 1920-1930, affectant le versant en rive droite du Réal. Volume de matériaux mobilisés: 2 000 000 m³.	Le Réal (rive droite)
1920	Éboulement. Déviation du chemin vicinal.	La Colle Les Valeyrettes
19/07/1944	Éboulement. Gros orage provoquant un éboulement à Péone.	Péone
28/07/1966	Glissement. Après de fortes pluies.	Les Baumettes

Plan Communal de Sauvegarde de Péone - Valberg

1977	Glissement. Effondrement d'un pan très important de la couverture morainique. Volume estimé à plusieurs centaines de m3.	Le Réal
15/04/1982	Glissement / éboulement.	Le Réal
14/05/1988	Chute de blocs. Chute de blocs sur la piste.	Le Réal
11/1991	Glissement. Glissement sur une dizaine de mètres de hauteur. Volume estimé à 50 000 m³. Les terrains constituaient la berge boisée de la forêt communale de Péone.	Le Réal
28/12/2002	Éboulement. Chute de blocs sur la chaussée.	D29 en aval du village
Hiver 2003-2004	Éboulement. Chute de blocs dans un champs aux abords des habitations. Plusieurs blocs de matériaux rocheux se sont arrêtés à quelques mètres des habitations du quartier de la Serre (blocs de 0,5 à 2 m3).	Le Serre

Tableau 8 : Références historiques relatives aux inondations

	Le délai d'intervention d'ERDF reste actuellement le point le plus problématique et le moins maîtrisable. Aujourd'hui la structure d'ERDF située à Puget-Théniers est strictement technique dans le sens où elle n'est plus opérationnelle pour une intervention nocturne par exemple. Cette structure dépend de la structure du Plan-du-Vars. En cas d'incendie et en fonction des astreintes il n'est pas certain qu'une personne de Puget-Théniers soit mobilisée. Les personnes mobilisées viendront peut être de Plan-du-Vars (35 km plus loin). Les délais d'intervention ont donc tendance à être augmentés plutôt que diminués.	
--	---	--

Tableau 9 : Références historiques relatives aux incendies

Historique des incendies :

Date	Description	Secteur
07/2002	Incendie à Valberg dans le gîte Aginoun. Les pompiers de Valberg et de Beuil sont intervenus.	Valberg
2010	Incendie dans le village de Péone. Environ 45 pompiers sont intervenus, issus des casernes de Valberg, Beuil, Guillaumes, Puget-Théniers, Entrevaux et les renforts du GT Nord de Gilette. Cet incendie a été difficile à gérer. Heureusement qu'il y avait des toits en bac acier, car sans le bac acier qui a confiné l'incendie, l'incendie se serait propagé dans le village. Ce qui porte le plus préjudice c'est l'absence de moyens d'ERDF pour couper l'alimentation afin de permettre aux pompiers d'intervenir. Lors de l'incendie de 2010 le temps d'intervention était de 50 min environ pour venir du Puget-Théniers. Depuis 2002 la commune essaie de trouver une solution avec ERDF pour isoler des secteurs dans Valberg et dans village de Péone. Cependant ERDF n'est pas réceptif à la demande. Une solution est proposée (mais non encore mise en place) qui serait organisée sur le secteur niçois. Pour demander de couper l'alimentation il faudrait appeler au centre de Hyères jusqu'à 18h, puis après 18h un centre d'alerte qui peut être situé dans toute la France. Ce centre d'alerte n'aura probablement pas le plan ni la configuration des secteurs. La commune reste donc dépendante de ce délai d'intervention de la part d'ERDF. L'approvisionnement en eau ne pose pas de problème, même si la sécurité incendie n'est pas optimale, en termes d'implantation de poteaux, et de leur conformité. Il y a des poteaux qui sont encore aujourd'hui posés sur des canalisations de 80, cependant ils ont le mérite d'exister.	Péone village